

VOYAGES

*Gal*

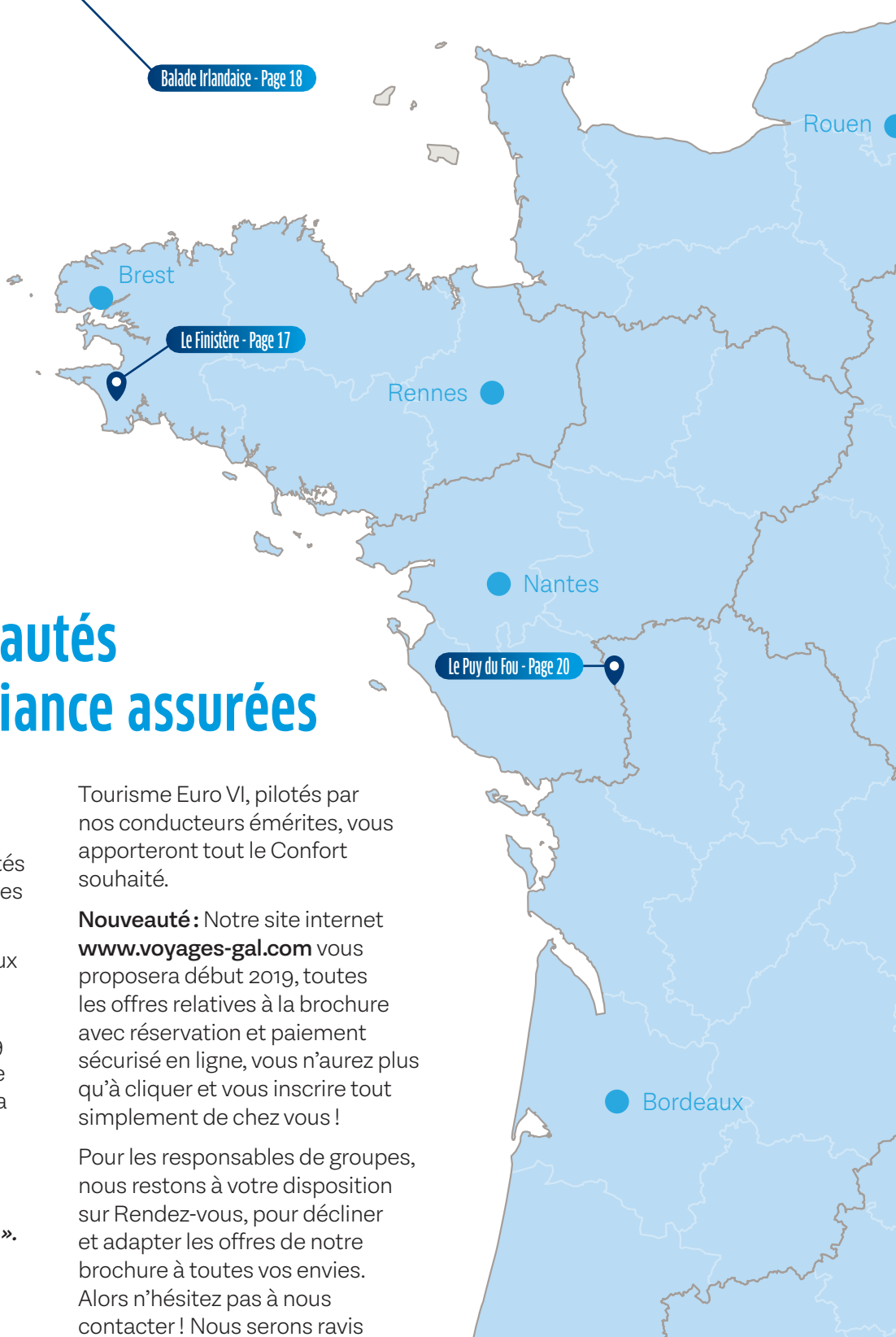


**2019**

**Sorties à la journée  
Séjours en France et en Europe  
Voyages groupes et individuels**







## 2019 - Nouveautés et bonne ambiance assurées

### Chers Clients, Chers Amis,

Cette année encore, Vous avez su répondre présents à nos côtés pour passer le cap des 70 années d'existence des Voyages GAL.

Par vos témoignages chaleureux en tant qu'individuels et/ou de groupes, nous souhaitons que notre programmation 2019 vous apporte tout le plaisir et le bonheur que nous avons eu à la concevoir pour vous.

**« Le bonheur n'est pas une destination à atteindre, mais une façon de voyager ».**

Margaret Lee Runbeck

Nous vous invitons donc à parcourir notre brochure 2019, laissez-vous glisser au fil des pages vers cette invitation au bonheur, vous pourrez ainsi découvrir des programmes riches et variés, sans oublier nos incontournables. Tous les paramètres sont à nouveau réunis pour vous faire passer des moments inoubliables et ce toujours dans la joie et la bonne humeur, points d'honneur de la Maison Gal. Notre Flotte récente d'autocars Grand

Tourisme Euro VI, pilotés par nos conducteurs émérites, vous apporteront tout le Confort souhaité.

**Nouveauté :** Notre site internet [www.voyages-gal.com](http://www.voyages-gal.com) vous proposera début 2019, toutes les offres relatives à la brochure avec réservation et paiement sécurisé en ligne, vous n'aurez plus qu'à cliquer et vous inscrire tout simplement de chez vous !

Pour les responsables de groupes, nous restons à votre disposition sur Rendez-vous, pour décliner et adapter les offres de notre brochure à toutes vos envies. Alors n'hésitez pas à nous contacter ! Nous serons ravis de vous rencontrer et de définir ensemble vos projets sur mesure.

Toute l'équipe des Voyages GAL se joint à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2019, découvertes et moments inoubliables à bord de nos Autocars GAL et vous remercions de votre fidélité.

**Ludovic Gal**  
Directeur Général

### Voyages Gal

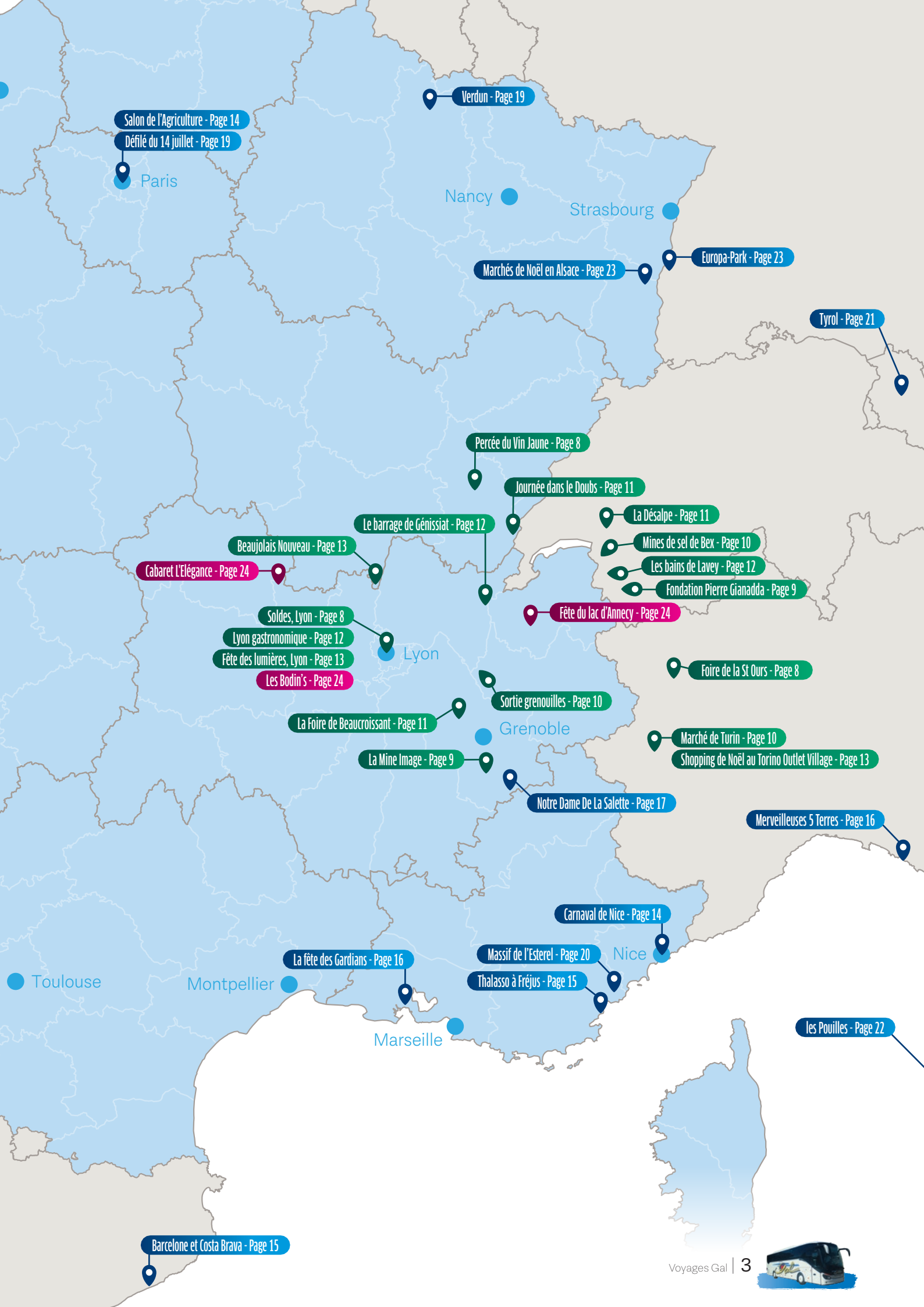
45 Impasse des Contamines  
74930 Pers-Jussy

Voyages individuels :  
04 80 00 15 62

Voyages groupes :  
04 80 00 15 69 et  
04 80 00 15 63

[voyagesgal@voyagesgal.com](mailto:voyagesgal@voyagesgal.com)  
[www.voyages-gal.com](http://www.voyages-gal.com)





Salon de l'Agriculture - Page 14  
Défilé du 14 juillet - Page 19

Verdun - Page 19

Paris

Nancy

Strasbourg

Marchés de Noël en Alsace - Page 23

Europa-Park - Page 23

Tyrol - Page 21

Percée du Vin Jaune - Page 8

Journée dans le Doubs - Page 11

Le barrage de Génissiat - Page 12

La Désalpe - Page 11

Mines de sel de Bex - Page 10

Les bains de Lavey - Page 12

Fondation Pierre Gianadda - Page 9

Cabaret L'Élégance - Page 24

Beaujolais Nouveau - Page 13

Solds, Lyon - Page 8

Lyon gastronomique - Page 12

Fête des lumières, Lyon - Page 13

Les Bodin's - Page 24

Lyon

Fête du lac d'Annecy - Page 24

Foire de la St Ours - Page 8

Sortie grenouilles - Page 10

Marché de Turin - Page 10

Shopping de Noël au Torino Outlet Village - Page 13

La Foire de Beaucaisson - Page 11

La Mine Image - Page 9

Notre Dame De La Salette - Page 17

Merveilleuses 5 Terres - Page 16

Carnaval de Nice - Page 14

Massif de l'Esterel - Page 20

Thalasso à Fréjus - Page 15

Nice

La fête des Gardians - Page 16

les Pouilles - Page 22

Barcelone et Costa Brava - Page 15



# Sommaire

## Journées

### JANVIER

Samedi Soldes à Lyon	P. 8
Foire de la Sainte Ours	P. 8

### FÉVRIER

Fête de la Percée du Vin Jaune	P. 8
--------------------------------	------

### MARS

Journée Surprise	P.9
------------------	-----

### AVRIL

Exposition à la Fondation Pierre Gianadda	P.9
Foire de Beaucroissant	P.11

### MAI

La Mine Image et le lac de Monteynard	P.9
Marché de Turin	P. 10

### JUIN

Sortie grenouilles à la Motte Servolex et croisière sur le Lac du Bourget	P.10
Marché de Turin	P. 10
Samedi Soldes à Lyon	P. 8

### SEPTEMBRE

Mines de sel de Bex et lac souterrain Saint Léonard	P. 10
Journée dans le Doubs et déjeuner à bord d'un wagon restaurant	P.11
La Foire de Beaucroissant	P.11
Marché de Turin	P. 10
La Desalpe	P.11

### OCTOBRE

Marché de Turin	P.10
Le barrage de Génissiat et le lac Genin	P.12

### NOVEMBRE

Lyon gastronomique	P.12
Les bains de Lavey	P.12
Journée Beaujolais Nouveau	P.13
Shopping de Noël au Torino Outlet Village	P. 13

### DÉCEMBRE

Fête des Lumières à Lyon	P.13
Marché de Turin	P. 10

## Week-End & Voyages

### FÉVRIER

Le carnaval de Nice et la fête des citrons de Menton	P.14
Le salon de l'agriculture et salon des machines agricoles	P.14

### MARS

Escapade Thalasso à Fréjus	P.15
Barcelone et la Costa Brava	P.15

### AVRIL

Merveilleuses 5 Terres	P.16
La fête des Gardians	P. 16

### MAI

Le Finistère	P. 17
Sanctuaire Notre Dame De La Salette	P. 17

### JUIN

Balade Irlandaise	P. 18
Verdun et son spectacle son et lumière	P. 19

### JUILLET

Défilé du 14 juillet à Paris	P. 19
------------------------------	-------

### AOÛT

Le Puy du Fou	P. 20
---------------	-------

### SEPTEMBRE

Randonnée pédestre dans le Massif de l'Estérel	P. 20
Fête de la transhumance au Tyrol	P. 21

### OCTOBRE

Circuit dans les Pouilles	P. 22
Week-end à Europa Park	P. 23

### DÉCEMBRE

Les marchés de Noël en Alsace	P.23
-------------------------------	------

## Spectacles

### AOÛT

Fête du lac d'Annecy	P. 24
----------------------	-------

### NOVEMBRE

Les Bodin's grandeur nature	P. 24
-----------------------------	-------

### DÉCEMBRE

Réveillon au Cabaret Élégance	P. 24
-------------------------------	-------



# Voyagez en autocars grand tourisme Gal



CONDUCTEURS EXPERTS



SIÈGES INCLINABLES



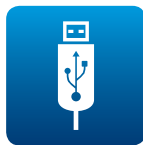
TOILETTES



CLIMATISATION



LECTEUR DVD



PRISES USB



FRIDGE MINI BAR



LISEUSES



7 POINTS DE RAMASSAGES



## L'Alliance du confort, de la sécurité et de la convivialité

Profitez du savoir-faire, de l'expérience culturelle de nos conducteurs Grand Tourisme, laissez-vous guider en toute sécurité à travers chaque étape de votre voyage en débutant par un excellent casse-croûte GAL (hors saison hivernale) qui saura ravir toutes les papilles et ce dans un vrai moment de convivialité.

Installez-vous confortablement à bord de nos autocars Setra ou Mercedes Grand Tourisme, profitez du paysage sans vous soucier de la route, de notre équipe garante de votre bien-être et ce à chaque étape de votre voyage.

## 7 Points de ramassages à votre disposition

Tous nos voyages partent de notre siège à Pers-Jussy, où un parking privé vous est mis à disposition pour stationner votre véhicule.

De plus, nous vous proposons les points de ramassage suivants, en fonction des itinéraires empruntés :

- **Reignier** : Mairie
- **Annemasse/Etrembières** : Parking Centre Commercial MIGROS (à côté du Mac'Do)
- **Findrol/Contamine sur Arve** : Parking P+R Centre hospitalier Chal
- **Saint Julien en Genevois** : gare SNCF
- **La Roche sur Foron** : Les Afforêts
- **Bonneville** : Parking péage proche ATMB
- **Cluses** : parking Autoport – à proximité du restaurant l'étape

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à en parler à votre Chargée de Voyages lors de votre inscription.

## Roulons écologique

Le développement durable a été placé au centre de la stratégie générale et s'oriente vers 3 axes principaux : l'aspect sociétal, économique et environnemental.

Notre nouveau dépôt construit en 2009, correspond aux exigences des nouvelles normes d'économie d'énergie. Chaque jour, nos autocars sont nettoyés grâce à notre station de lavage et à l'utilisation de produits d'entretien biodégradables.

Pour des raisons écologiques, nous récupérons les eaux utilisées après chaque lavage.

Notre parc récent, constitué de véhicules EURO 5 et EURO 6, répond aux normes de pollution dernière génération.

Par mesure de sécurité et afin de limiter la surconsommation de carburant, nous utilisons les pneus MICHELIN à faible résistance sur les essieux moteurs et directeurs de nos véhicules.



Des ramassages près de chez vous



# Vous êtes un particulier, un couple... un groupe d'amis de moins de 10 personnes

## Votre voyage

Tous nos tarifs (sauf mention contraire), incluent le transport en autocar grand tourisme, le casse-croûte GAL selon la saison, les repas du 1er au dernier déjeuner avec boissons (1/4 de vin à chaque repas plus le café au déjeuner), l'hébergement en hôtel 2\* ou 3\* en chambre double, triple ou quadruple (en fonction des disponibilités), les visites telles que décrites au programme et l'assurance rapatriement.

Le supplément chambre individuelle sera facturé pour tous nos voyages 30 € par nuit par personne.

L'assurance annulation vous sera proposée à la réservation et est calculée selon le montant de votre voyage. Elle doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation.

## Parrainage et bons cadeaux

Pour tout parrainage, nous vous offrons 10 € de remise sur vos sorties à la journée ou spectacle et 20 € sur les voyages dès lors que vous inscrivez 4 personnes sur un même voyage.

Inscrivez 11 personnes sur le même voyage ou la même journée et nous serons heureux de vous offrir votre place.

Nous proposons également des bons cadeaux si vous souhaitez offrir un voyage à l'un de vos proches !

## Comment réserver

En Agence au sein de nos bureaux à Pers-Jussy du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 08h30 à 12h00.

Par téléphone au 04.80.00.15.62 (Gaëlle) où vous pourrez régler par cb à distance.

En nous envoyant un mail à l'adresse [gferrini@voyagesgal.com](mailto:gferrini@voyagesgal.com)

Prochainement sur notre site [www.voyagesgal.com](http://www.voyagesgal.com), vous pourrez réserver et payer en ligne.

## Vous n'aurez plus qu'à confirmer votre inscription

Par règlement d'un acompte de 30 % à la réservation et le solde un mois avant le départ.

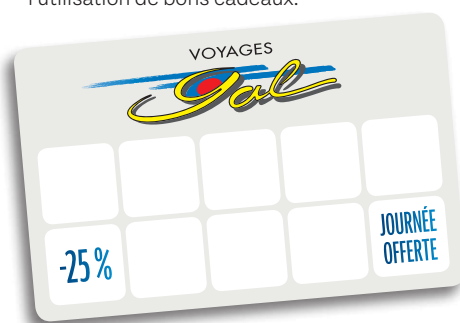
Pour toute inscription à une escapade d'une journée, le règlement de la totalité vous sera demandé à la réservation.

Les chèques d'acompte sont encaissés dès que le nombre minimum de participants est atteint. Les chèques de solde sont encaissés avant le départ. Vous pouvez régler par carte bancaire, par chèque, espèces ou chèques vacances.

## Les Voyages Gal récompensent votre fidélité, demandez votre carte !

- Après 5 voyages ou sorties en journée effectués, vous bénéficierez de 25 % de remise sur une sortie en journée.
- Après 10 voyages ou sorties en journée effectués, vous bénéficierez d'une sortie en journée offerte.

Offre non cumulable avec d'autres réductions (inscription anticipée) ou l'utilisation de bons cadeaux.

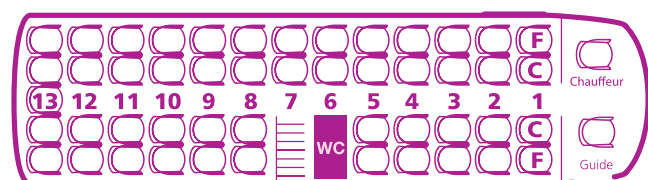


## Réservation anticipée voyages

Pour remercier ceux qui s'inscrivent en amont, nous offrons une remise de 5 € pour les journées et spectacles et 15 € pour les voyages, pour toute inscription à plus de 6 mois.

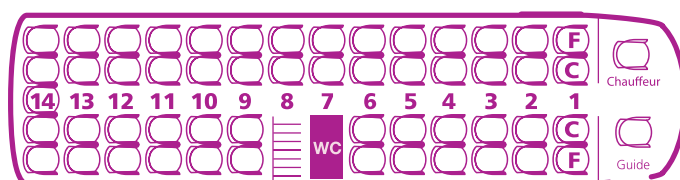
## Réservez votre place dès votre inscription

Sous réserve de disponibilités, nous vous offrons la possibilité de choisir votre place au moment de votre réservation. N'hésitez pas à l'indiquer à notre Chargée de Voyages, les places étant affectées dans l'ordre des inscriptions.



49 Places

F : fenêtre  
C : couloir



53 Places

F : fenêtre  
C : couloir





# Vous êtes responsable d'une association, d'un club, d'un comité d'entreprise

## Contact

Nous vous accueillons au sein de notre agence basée à Pers-Jussy du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 08h30 à 12h00.

Nos Chargées de voyages se déplacent également au siège de votre association ou lieu de votre convenance pour vous rencontrer et élaborer ensemble votre projet.

### Vous pouvez nous contacter par email :

Chrystelle cguinet@voyagesgal.com

ou Anne amace@voyagesgal.com

### ou par téléphone

au 04.80.00.15.69 (Chrystelle)

ou 04.80.00.15.63 (Anne)

## Votre voyage

L'intégralité des destinations proposées dans la brochure sont déclinables selon vos attentes et vos spécificités. Nous organisons également pour vous des journées et des voyages sur-mesure selon vos souhaits. Faites en part à nos Chargées de Voyages qui sauront vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

Le choix de vos dates de départ pourra être différent de celles proposées dans la brochure (sous réserve de disponibilités de véhicules et/ou prestataires).

## Inscription groupes de 15 personnes aux dates brochure

Nous savons que certains groupes n'ont pas assez de participants pour constituer un groupe complet. Nous vous permettons donc de vous inscrire à une de nos sorties programmées dans cette brochure. Afin de ne pas pénaliser nos clients individuels, nous ne pourrions pas accepter des groupes de plus de 15 personnes.

## Programmes à la carte

Vous pouvez réduire ou augmenter la durée du séjour proposé en brochure. Vous pouvez également modifier un élément du programme qui ne serait pas adapté à votre groupe. Nous en discutons ensemble et nous établissons une proposition tarifaire correspondant à votre demande.

## Base tarification

Il est à noter que nos tarifs en brochure sont généralement basés sur un effectif de 35 personnes et au départ de Pers-Jussy. Pour cette raison, il se peut que le tarif qui vous est proposé soit différent de celui indiqué en brochure. Consultez nous toujours avant de commencer la promotion de la sortie auprès de vos adhérents.

## Prestations incluses

Sauf indication de votre part, nous organisons votre voyage du casse-croûte (hors saison hivernale) du départ au déjeuner du dernier jour en passant par un hébergement de qualité, des repas élaborés incluant ¼ de vin aux repas et le café aux déjeuners, ainsi que l'assurance rapatriement. Nous ne facturons pas de frais de dossier.

## Assurance annulation

L'assurance annulation est en supplément, nous vous conseillons de faire le même choix pour l'ensemble du groupe afin d'éviter toute confusion. Elle doit être souscrite au minimum 1 mois avant le départ en fournissant une liste des noms et prénoms.

## Points de ramassage

**Nous allons chercher tous nos groupes au lieu de leur convenance.**

Nous adaptons la proposition tarifaire en fonction de votre lieu de départ.

## Gratuités

**Nous vous offrons une gratuité à partir de 31 participants** (la 31<sup>e</sup> place est gratuite)

Nous vous offrons notre casse-croûte si votre groupe part avec nous pour la première fois.

## Parrainage

Vous êtes déjà client chez nous et vous souhaitez faire profiter un club, une association ou tout autre groupe constitué, nous vous offrons « notre casse-croûte GAL » pour tout devis menant à une réservation ferme !

## Offre fidélité groupe

1€ = 1 point cumulé

50€ de réduction par tranche de 5000 points cumulés dans la limite de 50€ par sortie en journée et 200€ par voyage.

Le cumul des points se fait uniquement sur des journées ou des voyages incluant une prestation complète (autocar, repas, hébergement, visites...)

## Service +

Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider à organiser votre projet auprès de vos adhérents.

Nous pouvons prendre en charge la partie administrative en gérant pour vous, à savoir :

- l'envoi des programmes,
- les réservations,
- les convocations,

afin que vous puissiez profiter pleinement de nos services et de notre savoir-faire.



# Sorties à la journée



## SAMEDI SOLDES 26 € À LYON

**Funny Day's.** Une journée « soldes » à Lyon ou un bon prétexte pour passer une journée dans cette charmante ville en famille ou entre amis...

Samedis 12 janvier 2019, 29 juin 2019

- Départ de Pers-Jussy à 07h00.
- Selon la météo le bus vous dépose place Bellecour, en plein centre-ville ou au centre commercial Part-Dieu.
- La journée est à vous !
- Déjeuner libre.
- Départ de Lyon vers 17h00.

## LA FOIRE DE LA ST OURS 38 €

**Artisanat et savoir-faire.** Comme chaque année, nous vous proposons de prendre part à la Foire de la St Ours, hymne à la créativité des gens de la montagne.

Jeudi 31 janvier 2019

- Départ de Pers-Jussy à 06h30.
- Journée libre à travers les mille stands artisanaux dans une ambiance musicale et traditionnelle, ambiance garantie !
- Départ vers 16h et arrivée à Pers-Jussy en début de soirée.



## FÊTE DE LA PERCÉE 65 € DU VIN JAUNE

**L'or du Jura.** A l'occasion de la 22<sup>e</sup> édition de la Percée du Vin Jaune, découvrez les secrets de ce vin unique.

Samedi 02 février 2019

**NOUVEAUTÉ**

- Départ de Pers-Jussy à 7 heures en direction du Jura.
- Arrivée dans le village de Poligny, richement décoré pour l'occasion, afin d'assister à la fête de la Percée du Vin Jaune.
- Journée et déjeuner libres. La journée sera rythmée par des animations, dégustations et rencontres avec les vignerons. Vous saurez tout de ce vin qui fait la fierté du Jura. Elevé sur 4 AOC et conservé six ans et trois mois en fût de chêne, ce vin est ensuite mis en bouteille dans un clavelin de 62 cl, soit ce qu'il reste d'un litre de vin après plus de six ans passés en tonneau.
- Départ vers 16h00 et arrivée à Pers-Jussy en début de soirée.







## JOURNÉE SURPRISE 80 €

**Surprise !** Cette année, l'équipe de Voyages Gal vous organise une journée inoubliable. Serez-vous vous laisser tenter ?

Jeudi 14 mars 2019

NOUVEAUTÉ

- Départ de Pers Jussy à 07h30.
- Retour en fin d'après-midi.

## EXPOSITION 38 € À LA FONDATION PIERRE GIANADDA

**Degas, Cézanne, Sisley, Matisse, Monet, Renoir, Gauguin.** Après-midi à la fondation Pierre Gianadda pour découvrir l'exposition « Trésors Impressionnistes et Pré-Impressionnistes ».

Jeudi 18 avril 2019

NOUVELLE EXPOSITION

- Départ de Pers-Jussy à 12h45 en direction de Martigny.
- Présentation commentée d'une heure, suivie d'une visite libre pour découvrir la collection Ordrupgaard à votre rythme. Constituée par un couple danois passionné d'art et assemblée entre 1916 et 1918, cette collection rassemble une soixantaine d'œuvres représentatives de l'impressionnisme et du pré-impressionnisme.
- Café-thé- brioche avant de reprendre la route du retour.



## LA MINE IMAGE 85 € & LE LAC DE MONTEYNARD

**Nature et industrie.** Sous terre ou sur l'eau, découvrez des petits coins d'Isère.

Mardi 14 mai 2019

NOUVEAUTÉ

- Départ de Pers Jussy vers 7h00 par Annecy – Chambéry – Grenoble. Arrêt-casse-croûte en cours de route.
- Visite de la Mine Image. Située à La Motte d'Aveillans, sur un authentique site minier, ce musée souterrain rend hommage aux « Gueules noires ». Dans des galeries ouvertes au public, vous découvrirez des scènes représentant le dur travail des mineurs.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, embarquez pour une croisière sur les eaux turquoise du lac de Monteynard et découvrez, la gorge de l'Ebron et sa passerelle himalayenne ainsi que le pont de Brion.
- Retour à Pers Jussy après la croisière.





## LE MARCHÉ DE TURIN **38 €**

**Echappée italienne.** Comme chaque année, nous organisons plusieurs journées au Marché de Turin, laissez-vous conduire !

Samedi 18 mai, 22 juin, 21 septembre, 19 octobre 2019

**38 €**

Samedi 14 décembre 2019

**35 €**

- Départ à 6h00, casse-croûte en route (sauf le 14 décembre 2019).
- Journée libre dans la ville entre le Mercato Porta Palazzo, Place de la République et toutes les boutiques sous les Arcades de la ville.
- Retour à Pers-Jussy vers 20 heures.

## SORTIE GRENOUILLES **80 €** À LA MOTTE SERVOLEX & CROISIÈRE SUR LA LAC DU BOURGET

**Reposant.** Profitez d'un bon repas et d'une promenade sur les eaux paisibles du Lac du Bourget.

**Jeudi 13 juin 2019**

- Départ à 10h00 de Pers Jussy en direction de la Motte-Servolex pour le déjeuner.
- Au menu, cuisses de grenouilles au restaurant « Le Grillon ».
- L'après-midi, vous embarquerez pour une croisière d'une heure sur le lac du Bourget. Découvrez la beauté du plus grand lac naturel de France, sa côte sauvage en passant devant l'Abbaye d'Hautecombe, édifice Cistercien du XIIe siècle qui surplombe le lac.
- Retour en fin de journée



## MINES DE SEL **96 €** DE BEX & LAC SOUTERRAIN SAINT LÉONARD

**Sous terre.** Durant cette journée, découvrez les trésors du sous-sol suisse.

**Jeudi 05 septembre 2019**

**NOUVEAUTÉ**

- Départ de Pers-Jussy à 8h00 en Direction de Bex.
- Visite des Mines de sel en petit train pour découvrir les différentes techniques d'exploitation utilisées depuis 1684, date du creusement de la première galerie, jusqu'à nos jours.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, visite du lac souterrain Saint Léonard. Situé sous le vignoble valaisan, entre 30 et 70 mètres de profondeur et long de 300 mètres, il est le plus grand lac souterrain naturel et navigable d'Europe. Embarquez avec votre guide et découvrez cet univers souterrain fascinant.
- Retour à Pers-Jussy après la visite.







# JOURNÉE DANS LE DOUBS & DÉJEUNER À BORD **80 €** D'UN WAGON RESTAURANT DE L'ORIENT EXPRESS

**Les trésors du Doubs.** Déjeuner à bord d'un wagon restaurant de L'Orient Express et découverte de la région.

Mardi 10 septembre 2019

**NOUVEAUTÉ**

- Départ à 7h30 heures de Pers-Jussy par Genève Vallorbe et Metabief.
- Le matin, visite guidée de la Fromagerie du Mont d'Or pour découvrir les secrets de fabrication de ce célèbre fromage.
- Embarquement à bord du Conifer, train touristique du Haut-Doubs pour un déjeuner franc-comtois dans un authentique wagon restaurant de l'Orient Express.
- L'après-midi, visite guidée du Château de Joux pour découvrir l'histoire de cette forteresse stratégique millénaire.
- Puis vous prendrez le chemin du retour après la visite.

# LA FOIRE **35 €** DE BEAUCROISSANT

**50<sup>e</sup> et 800<sup>e</sup> édition.** La foire de Beaucroissant rassemble sur plus de 30 hectares, 1800 exposants provenant de 70 départements et environ 800 000 visiteurs.

Samedi 27 avril 2019

Vendredi 13 septembre 2019

- Départ à 6h00 par l'autoroute. Route vers Annecy - Chambéry. Arrivée à Beaucroissant vers 8h00.
- Casse-croûte de nos montagnes au pied du car.
- Journée libre sur la foire, votre arrivée matinale vous permettant de profiter de l'ambiance typique du marché aux bestiaux. Déjeuner libre.
- Départ vers 16h et arrivée dans notre région en début de soirée.



# LA DÉSALPE **35 €**

**Tradition alpestre de la Gruyère.** Authenticité et folklore assurés à l'occasion de cette fête de montagne.

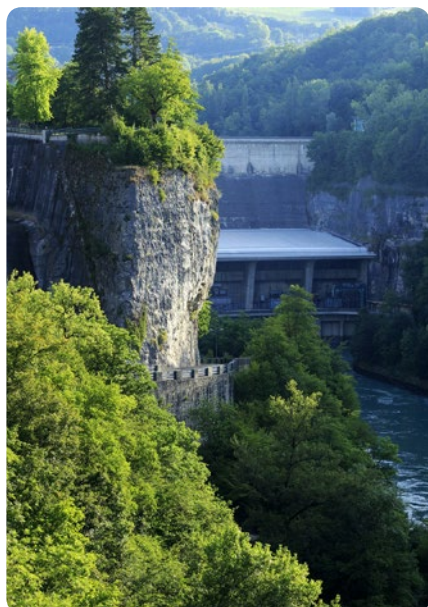
Samedi 28 septembre 2019

**NOUVEAUTÉ**

- Départ de Pers-Jussy à 7h00 en direction de Charmey. Arrêt casse-croûte en cours de route.
- Journée libre pour assister à cet événement qui célèbre la descente des troupeaux en plaine après un été passé dans les alpages. Sur place, marché aux fromages d'alpages, marché artisanal et animations musicales.
- Déjeuner libre.
- Retour à Pers-Jussy dans la soirée.







## LE BARRAGE DE GÉNISSIAT **80 €** & LE LAC GENIN

**Immersion au cœur d'un ouvrage industriel.** Parfois considéré comme le « Niagara français », ce barrage inauguré en 1948 dispose d'une hauteur de retenue d'eau de 104 mètres et alimente près de 700 000 foyers ! Peut-être même le vôtre...

**Jeudi 03 octobre 2019**

**NOUVEAUTÉ**

- Départ de Pers-Jussy à 8h30 en direction de l'Ain.
- Pendant près de deux heures, vous découvrirez cette réalisation exceptionnelle accompagné de votre guide.
- Déjeuner sur les bords du lac Genin.
- Après-midi libre pour se balader autour de ce petit lac de montagne entouré de sapins, surnommé "le Petit Canada du Haut-Bugey".
- Retour à Pers-Jussy en fin d'après-midi.

## LYON GASTRONOMIQUE **85 €**

**Les sens en éveil.** Une journée pour découvrir Lyon sous l'angle de la gastronomie et profiter de la ville des Lumières à votre rythme.

**Vendredi 08 novembre 2019**

- Départ de Pers-Jussy à 07h30 en direction de Lyon.
- Le matin : Découverte sucrée-salée guidée des Halles Paul Bocuse de Lyon : Historique du lieu et de la vie gastronomique de la ville, visite sensorielle de plusieurs commerces, dégustation de spécialités lyonnaises.
- Déjeuner dans un bouchon traditionnel.
- Après-midi libre dans le Vieux-Lyon.
- Départ vers 16h00 et retour en début de soirée.



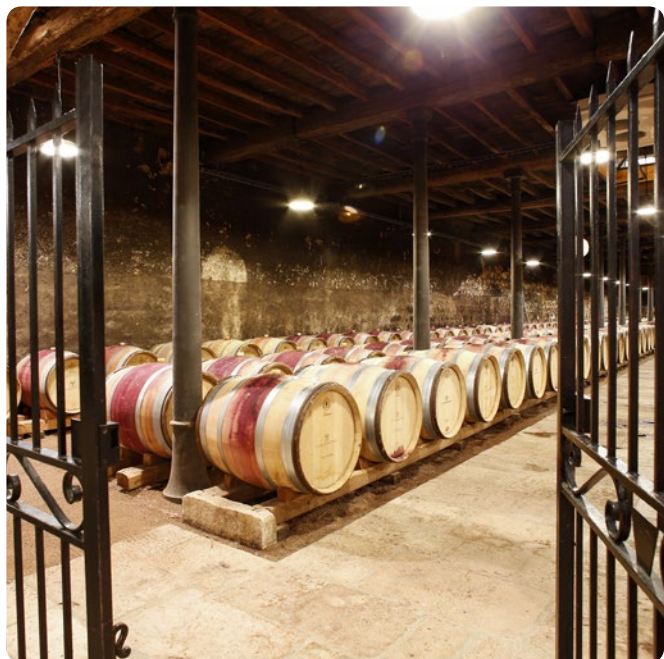
## MATINEE DETENTE **84 €** AUX BAINS DE LAVEY

**Un havre de paix et de détente.** Au cœur de l'automne, profitez des bienfaits de l'eau thermale.

**Samedi 16 novembre 2019**

- Départ de Pers-Jussy à 07h00, arrivée à Lavey-les-Bains dans la matinée.
- Pendant 3 heures, vous profiterez des vertus exceptionnelles de l'eau thermale la plus chaude de Suisse à une température oscillant entre 32°C et 36°C. A votre disposition, 1600 m2 de bains agrémentés de bassins intérieurs, extérieurs, jacuzzis, buses massantes, cols de cygne, cascades, parcours à courant activé, lits aquatiques bouillonnants...
- A la sortie, un encas sera servi (hors boissons) pour ravitailler les estomacs affamés.
- Puis vous prendrez la route du retour.
- Retour à Pers-Jussy vers 17 heures.





## JOURNÉE **85 €** BEAUJOLAIS NOUVEAU

**Ça y'est, il est arrivé le Beaujolais.** Une belle occasion de passer une journée autour de l'amour du vin... en toute modération !

**Samedi 23 novembre 2019**

- Départ à 07h00 en direction du Beaujolais.
- Arrivée et visite du – Que vous soyez en famille ou entre amis, expert ou novice, le Hameau Dubœuf vous invite dans un monde magique dédié à la vigne et au vin ! Étendu sur 30 000 m<sup>2</sup> au cœur du Beaujolais, il vous dévoile de manière ludique et originale tous les secrets de leurs vignobles, leurs origines, leurs implantations et leurs techniques. Dégustation de vin au son du limonaire.
- Déjeuner sur place.
- L'après-midi, visite libre de la Gare.
- Départ vers 16 h et retour en début de soirée.

## SHOPPING DE NOËL **38 €** AU TORINO OUTLET VILLAGE

**Bonnes affaires.** Profitez de cette journée au village Outlet de Turin pour faire vos achats de Noël.

**Samedi 30 novembre 2019**

**NOUVEAUTÉ**

- Départ de Pers-Jussy à 6h00 en direction de Turin. Arrivée dans la matinée.
- Journée libre pour parcourir les 90 magasins du village. Vous y trouverez les plus prestigieuses marques italiennes et internationales avec des remises allant jusqu'à 70%. Vous n'aurez que l'embarras du choix pour choisir vos cadeaux de Noël !
- Déjeuner libre.
- Départ vers 16 heures et retour en début de soirée.



## LA FÊTE DES LUMIÈRES À LYON **73 €**

**Illuminez vos soirées d'hiver.** Chaque année, Lyon s'embrase pendant quatre nuits d'émotions fortes, de poésie et de magie spectaculaire en plusieurs parcours qui vous mènent à travers la ville !

**Dimanche 08 décembre 2019**

- Départ de Pers-Jussy à 13h00.
- Dans l'après-midi, embarquez pour une croisière commentée entre le Vieux Lyon et Confluence.
- Vers 18h30, un mâchon gourmand vous sera servi dans un Bouchon Lyonnais comme le veut la tradition des Canuts.
- Vous pourrez ensuite profiter des rues illuminées de la ville.
- Départ de Lyon vers 22h00.





# Séjours & week-ends



## LE CARNAVAL DE NICE **595 €** & LA FÊTE DES CITRONS DE MENTON

**Roi du Cinéma.** C'est reparti pour ces 4 jours de fête !

**Du vendredi 22 février au lundi 25 février 2019**

### Vendredi 22 février 2019

- Départ à 06h00 par l'autoroute en direction de Valence-Montpellier. Arrêt petit-déjeuner en cours de route.
- Déjeuner au restaurant en route.
- Installation et dîner à l'hôtel.

### Samedi 23 février 2019

- Après le petit-déjeuner, la matinée sera consacrée à la visite guidée de Nice.
- Déjeuner au restaurant en ville.
- L'après-midi, vous assisterez au Corso de la Bataille de fleurs (places assises) sous le thème « Roi du cinéma ». Cette année encore, jusqu'à 100 000 fleurs seront lancées au public !
- Dîner.
- Après le repas, vous assisterez au défilé des Lumières (places assises).
- Retour à l'hôtel.

### Dimanche 24 février 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour Menton où vous visiterez les Jardins Biovès, décors incroyables de motifs d'agrumes.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, place au Corso des fruits du soleil (places assises) dont les chars décorés défilent au bord de mer au son d'orchestres et groupes folkloriques.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

### Lundi 25 février 2019

- Après le petit-déjeuner, vous prendrez la route du retour par l'Autoroute du Soleil.
- Déjeuner au restaurant puis continuation vers la Haute-Savoie.

## SALON DE L'AGRICULTURE **265 €** & SALON DES MACHINES AGRICOLES

**Un rendez-vous mythique.** Un incontournable des Voyages GAL, deux jours de convivialité autour d'un rendez-vous majeurs de la ville et de la campagne.

**Du mercredi 27 février au jeudi 28 février 2019**

### Mercredi 27 février 2019

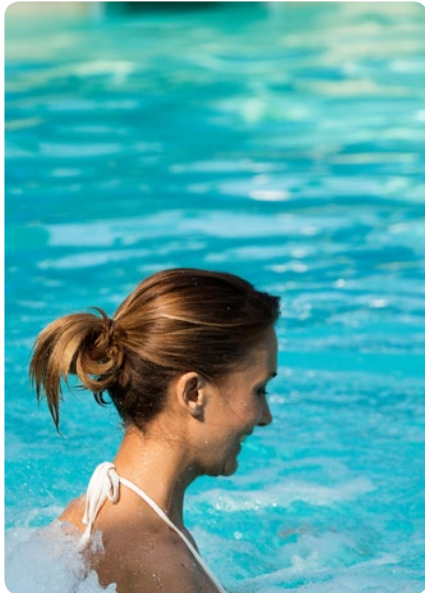
- Départ dans la nuit du mardi au mercredi aux alentours de minuit.
- Casse-croûte en cours de route.
- Journée libre au Salon de l'Agriculture OU au SIMA (Salon des Machines Agricoles).
- Déjeuner libre.
- En fin de journée, vous rejoindrez votre hôtel.
- Après un dîner au restaurant dans les environs de l'hôtel, nous vous proposerons une visite de la capitale illuminée en autocar. Retour à l'hôtel et nuitée.

### Jeudi 28 février 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour votre seconde journée au Salon de l'Agriculture (pas de visite du SIMA ce jour).
- Déjeuner libre.
- Vous prendrez la route du départ vers 16h30 pour rejoindre la Haute Savoie..







# ESCAPADE THALASSO À FRÉJUS 720 €

**Bien-être.** En plein hiver, offrez-vous une pause toute en douceur sous le beau soleil de la Côte d'Azur.

**Du lundi 25 mars au jeudi 28 mars 2019**

## Lundi 25 mars 2019

- Départ de Pers-Jussy à 7h00.
- Arrêt petit-déjeuner en cours de route.
- Déjeuner au restaurant.
- Arrivée, installation dans votre hôtel.
- Dîner et nuit.

## Mardi 26 mars 2019

- Petit-déjeuner buffet.
- 9h00 – 12h30 : 3 soins de thalassothérapie.
- Déjeuner servi au restaurant.
- Après-midi libre ou si vous le souhaitez, promenade à Cannes et Parfumerie de Grasse.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

## Mercredi 27 mars 2019

- Petit-déjeuner buffet
- 9h00 – 12h30 : 3 soins de thalassothérapie.
- Déjeuner servi au restaurant.
- Après-midi libre ou si vous le souhaitez, Promenade à Saint Tropez
- Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

## Jeudi 28 mars 2019

- Petit-déjeuner buffet
- Accès libre aux installations avec piscine d'eau de mer chauffée, hammam, tisanderie et salle de fitness.
- Départ en milieu de matinée.
- Déjeuner en route.
- Arrivée en fin d'après-midi en Haute-Savoie.

# BARCELONE & LA COSTA BRAVA 485 €

**Un avant-goût d'été.** Profitez du soleil et de la douceur du climat catalan.

**Du dimanche 31 mars au jeudi 04 avril 2019**

**NOUVELLE FORMULE, PLUS DE TEMPS LIBRE !**

## Dimanche 31 mars 2019

- Départ de Pers Jussy à 6h00 en direction de Calella l'une des stations les plus animées et les plus fréquentées de la Costa Brava. Arrêt casse crôte.
- Déjeuner en cours de route.
- Arrivée à votre hôtel installation, cocktail de bienvenue, dîner, soirée et nuitée.

## Lundi 1<sup>er</sup> avril 2019

- Petit-déjeuner et départ avec votre guide pour la capitale de la Catalogne, Barcelone. Tour panoramique en autocar.
- Déjeuner au restaurant au Port.
- Après le repas, visite guidée à pied du quartier gothique et du fameux marché de La Boqueria le plus vaste d'Europe. Temps libre pour flâner sur Les Ramblas. Retour à l'hôtel, dîner, soirée et nuit.

## Mardi 02 avril 2019

- Petit-déjeuner et matinée libre.
- Déjeuner à l'hôtel.
- Après-midi départ pour la découverte de Tossa de Mar village médiévale. Tour en petit train touristique. Temps libre.
- Retour à l'hôtel. Départ pour la soirée dîner-spectacle médiévale au Château de Tordera. Retour et logement.

## Mercredi 03 avril 2019

- Petit-déjeuner et seconde journée dans Barcelone.
- Visite guidée de La Sagrada Família, le monument le plus célèbre de Gaudi et le plus représentatif de son génie visionnaire. Poursuite vers la colline de Montjuic et arrêt au stade olympique.
- Déjeuner dans le Pueblo Espanol.
- Après le repas, visite libre de ce centre de loisirs, de culture et d'artisanat. Continuation vers le centre-ville. Temps libre pour découvrir le centre-ville et effectuer quelques achats dans les nombreuses boutiques.

## Jeudi 04 avril 2019

- Après le petit-déjeuner, il sera temps de songer au retour...
- Déjeuner en cours de route.
- Continuation pour une arrivée dans la soirée.



## Mémo

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# MERVEILLEUSES 5 TERRES **635 €**

**Cinque Terre.** Cinq petites perles classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO qui n'en finiront pas de vous enchanter...

Du dimanche 14 avril au mercredi 17 avril 2019



## Dimanche 14 avril 2019

- Départ de Pers Jussy à 06h00 par l'autoroute blanche, le Tunnel du Mont Blanc – Aoste, arrêt casse-croûte en cours de route - Ovada.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi continuation vers Gênes – La Spezia.
- Installation à l'hôtel, dîner et nuitée.

## Lundi 15 avril 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour les Cinq Terres, en direction du port de la Spezia. Vous y retrouverez un guide qui vous accompagnera pour l'excursion de la journée en bateau aux « Cinque terre ». Une côte merveilleuse qui vous enchantera par ses petites îles, ses ports de pêche et ses charmants villages qui vous laisseront un souvenir impérissable.
- Déjeuner au restaurant à Monterosso.
- L'après-midi, continuation pour Portovenere, le « port de Vénus » l'un des villages les plus romantiques de la côte ligure avec ses rues étroites bordées de maisons peintes de couleurs pastel et l'église de San Pietro, sanctuaire gothique bâti en pierres noires et blanches sur un promontoire dominant la mer.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mardi 16 avril 2019

- Après le petit-déjeuner, départ vers Pise où un guide local vous fera découvrir les principaux monuments de cette ville : la Cathédrale, le Baptistère et la Tour Penchée l'un des symboles de l'Italie.
- Continuation vers Carrare. Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi un guide vous entraînera dans ses fameuses carrières exploitées depuis plus de deux mille ans. Leur marbre blanc a rendu la cité célèbre dans le monde entier.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mercredi 17 avril 2019

- Après le petit-déjeuner, départ par les autoroutes en direction de Gênes – Pont-Saint-Martin. Déjeuner au restaurant.
- Retour – arrêt à Aoste pour quelques achats, selon votre convenance.

# LA FÊTE DES GARDIANS **365 €**

**Tradition camarguaise.** Comme chaque année le premier mai, les Gardians rendent hommage à Saint Georges, le saint patron des cavaliers.

Du mardi 30 avril au jeudi 02 mai 2019

**NOUVEAUTÉ**

## Mardi 30 avril 2019

- Départ de Pers-Jussy à 6h00 par Annecy – Chambéry et Valence. Arrêt casse-croûte en cours de route.
- Déjeuner dans une manade.
- Après-midi dans la manade pour découvrir l'univers des Gardians à travers différentes animations.
- Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019

- Départ en direction d'Arles après le petit-déjeuner pour assister à la fête des Gardians.
- Cette journée de fête débutera par le défilé des gardians de la Confrérie. Ensuite, vous assisterez à la bénédiction des cavaliers, à une grand-messe en provençal et à la remise des pains bénits aux autorités.
- Déjeuner libre.
- L'après-midi, grand spectacle aux arènes.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Jeudi 02 mai 2019

- Départ pour Avignon après le petit-déjeuner. Temps libre en ville.
- A l'heure du déjeuner, embarquez pour une croisière-déjeuner pour découvrir les plus beaux sites d'Avignon et de Villeneuve vus du Rhône.
- Puis il sera temps de penser au retour.





# LE FINISTÈRE **990 €**

**Penn-ar-Bed.** Direction l'ouest pour découvrir ce magnifique coin de Bretagne aux multiples facettes.

**Du lundi 20 mai au dimanche 26 mai 2019**

## Lundi 20 mai 2019

- Départ à 5h00 par Mâcon – Bourges – Angers avec un arrêt casse-croute.
- Déjeuner en cours de route.
- Arrivée à l'hôtel. Installation dans les chambres. Dîner au restaurant de l'hôtel et nuitée.

## Mardi 21 mai 2019

- Petit-déjeuner. Visite de Pont-Aven surnommée « la cité des peintres ». Comme Paul Gauguin, Emile Bernard, Paul Sérusier et bien d'autres, laissez-vous séduire par cette petite ville pleine de charme située dans l'estuaire de l'Aven.
- Déjeuner au restaurant.

- Après-midi à Concarneau pour une visite guidée. Labélisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2002, Concarneau offre aux visiteurs la richesse et la diversité de son patrimoine. Forte de son identité maritime, Concarneau vous invite à la découverte de son port, de ses rues médiévales et de sa corniche.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mercredi 22 mai 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour Quimper, visite guidée de la ville et de la faïencerie.
- Déjeuner.
- L'après-midi, visite guidée de Haliotika, la cité de la pêche et de la criée pour une immersion dans l'univers fascinant des marins pêcheurs du Guilvinec.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Jeudi 23 mai 2019

- Petit-déjeuner puis départ pour la visite de Locronan, une petite cité de caractère, aimé des peintres et des cinéastes. La ville qui a gardé tout son charme doit sa richesse au commerce de la toile à voile au XVIe siècle. Temps libre.
- Déjeuner en crêperie.
- L'après-midi, passage par Douarnenez puis la Pointe du Van et arrêt à la Pointe du Raz, classé grand site national. Sur le retour, visite guidée d'une biscuiterie et retour à l'hôtel.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Vendredi 24 mai 2019

- Petit-déjeuner. Départ en direction de Vannes, visite guidée de la ville.
- Déjeuner.
- L'après-midi, embarquez pour une croisière commentée dans le Golfe du Morbihan, l'une des plus belles baies du monde.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Samedi 25 mai 2019

- Petit-déjeuner et départ de votre hôtel en direction de Chenonceau pour une visite audio-guidée de ce chef d'œuvre de la Renaissance.
- Déjeuner au restaurant.
- Route vers votre hôtel pour une nuit étape.
- Dîner et nuit.

## Dimanche 26 mai 2019

- Petit-déjeuner et retour vers la Haute-Savoie.
- Déjeuner en route.



# SANCTUAIRE **265 €** NOTRE DAME DE LA SALETTE

**Spiritualité.** Ressourcez-vous lors de ce week-end de l'ascension à plus de 1 800 mètres d'altitude, autour du lieu de l'apparition mariale de 1846.

**Du vendredi 31 mai au dimanche 02 juin 2019**

**NOUVEAUTÉ**

## Vendredi 31 mai 2019

- Départ de Pers-Jussy vers oghoo en direction de Myans et célébration de la messe par un prêtre du sanctuaire.
- Déjeuner et continuation vers La Salette.

## Samedi 1<sup>er</sup> juin 2019

- Journée libre consacrée à La Salette. Déjeuner pris sur place.

## Dimanche 02 juin 2019

- Après le repas de midi, il sera temps de penser au retour en Haute-Savoie.







# BALADE IRLANDAISE 1800 €

**L'île d'Emeraude.** Partez à la découverte d'un pays chaleureux à l'âme celtique dotée d'une histoire riche et de paysages à couper le souffle.

Du lundi 17 juin au lundi 24 juin 2019

NOUVEAUTÉ

## Lundi 17 juin 2019

- Départ de Pers Jussy à 2 heures en direction de Cherbourg avec arrêt casse-croute.
- Déjeuner en cours de route.
- Arrivée à Cherbourg, embarquement à bord du ferry.
- Installation en cabines, dîner et nuit à bord.

## Mardi 18 juin 2019

- Petit déjeuner à bord et arrivée à Rosslare en fin de matinée. Accueil au port par votre guide et déjeuner.
- Route vers Dublin avec arrêt en chemin dans le comté de Wicklow, également connu sous le nom de « Jardin de l'Irlande » pour la visite de Glendalough.
- Installation à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mercredi 19 juin 2019

- Visite guidée de Dublin : visite du Trinity Collège (extérieurs) et du National Museum qui abrite la plus belle collection d'objets en or d'Europe de l'époque celte.
- Déjeuner.
- L'après-midi, visite d'une distillerie avec dégustation, puis route direction Galway.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Jeudi 20 juin 2019

- Direction le Connemara, région magnifique qui a inspiré de nombreux artistes. Ses lacs innombrables surplombés de pics rocheux, sa lande pauvre frissonnant au gré du vent chargé de pluie offre un tableau grandiose.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, visite d'une fumerie de saumons.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Vendredi 21 juin 2019

- Départ pour les Falaises de Moher, partie la plus spectaculaire de cette côte. Ces murailles rocheuses, qui surplombent l'océan de plus de 200 mètres, s'étendent sur près de 8 kilomètres. Puis vous prenez le ferry à Tarbert pour arriver dans le comté de Kerry.
- Excursion à la péninsule de Dingle.
- Déjeuner de saumon fumé.
- Continuation de l'excursion en passant par le port de Dingle.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Samedi 22 juin 2019

- Direction Cork puis déjeuner à Wexford avant l'embarquement à Rosslare.
- Installation en cabine. Dîner à bord.
- Nuit en mer.

## Dimanche 23 juin 2019

- Petit déjeuner à bord et débarquement à Roscoff dans la matinée.
- Déjeuner.
- Puis vous prendrez la route du retour.
- Nuit étape et dîner à l'hôtel.

## Lundi 24 juin 2019

- Petit déjeuner puis continuation vers la Haute-Savoie.
- Déjeuner au restaurant.

Ce programme comprend un spectacle irlandais.

## Mémo

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# VERDUN, SPECTACLE SON & LUMIÈRE **590 €**

**Des Flammes... à la Lumière.** Découvrez les lieux emblématiques de la Première Guerre Mondiale et assistez au spectacle son et lumière de la bataille de Verdun.

**Du vendredi 28 juin au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

## **Vendredi 28 juin 2019**

- Départ à 6h par Bourg en Bresse, Dôle, Dijon, arrêt casse-croûte en cours de route, Langres, Neufchâteau, Commercy.
- Déjeuner.
- L'après-midi visite d'une fabrique de madeleines suivi d'une dégustation puis arrêt coup d'œil au Mémorial américain sur la Butte de Montsec. Situé à 375 mètres d'altitude, le monument commémore les offensives menées par l'armée américaine sur le saillant de Saint-Mihiel lors de la Première Guerre Mondiale. Installation à l'hôtel, dîner, nuit.

## **Samedi 29 juin 2019**

- Après le petit déjeuner, rendez-vous avec votre guide qui vous emmènera à Fleury, village réduit à l'état de ruines par 2 mois de combats incessants. Continuation vers l'Ossuaire de Douaumont. Suite de la visite au Fort de Douaumont, un des plus puissants ouvrages à défendre la ville et lieu emblématique de la bataille de Verdun.
- Déjeuner.
- L'après-midi, visite du Mémorial de Verdun : André Maginot décide de construire un mémorial-Musée mais son projet est interrompu par la seconde guerre mondiale. En 1960 reprise des travaux. Il est édifié par les survivants de Verdun en souvenir de leurs camarades tombés dans la bataille. Inauguré en 1967, fermé pour travaux en 2013, il rouvre ses portes en 2016 en présence de François Hollande et d'Angela Merkel pour montrer ainsi l'amitié franco-allemande.
- Visite de la Citadelle souterraine. Ses galeries creusées à 16 mètres sous terre ont servi de base logistique pour l'Etat-major.

- Dîner.
- En soirée, assistez au spectacle « Des Flammes... à la Lumière ». Un témoignage bouleversant, un face à face tragique. Cette fresque historique réalisée par 550 bénévoles dont 250 acteurs français retrace le destin de combattants et de civils français et allemands.
- Retour à l'hôtel, nuit.

## **Dimanche 30 juin 2019**

- Après le petit déjeuner, rendez-vous avec votre guide pour l'Argonne
- Visitez la butte de Vauquois située sur la ligne de front entre la Marne et Verdun. Dès septembre 1914 les allemands s'y installent, elle devient un observatoire stratégique à contrôler.

- Continuation vers le monument américain de Montfaucon qui commémore la victoire américaine au cours de l'offensive Meuse-Argonne.
- Déjeuner.
- L'après-midi, arrêt à la Côte 304, petite colline qui fut un point stratégique de tir où les combats ont été terribles. Vous prendrez ensuite la direction de Verdun, pour la visite de la fabrique de dragées « Braquier » suivi d'une dégustation.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## **Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

- Après le petit déjeuner, départ pour Troyes-Bar sur Seine et visite d'une cave en Champagne avec dégustation.
- Déjeuner, puis il sera temps de penser au retour en Haute Savoie.



# DÉFILÉ DU 14 JUILLET À PARIS **250 €**

**Bleu Blanc Rouge.** Escapade dans la capitale pour découvrir Paris et les Champs Elysées aux couleurs de la France !

**Du samedi 13 juillet au dimanche 14 juillet 2019**

**NOUVEAUTÉ**

## **Samedi 13 juillet 2019**

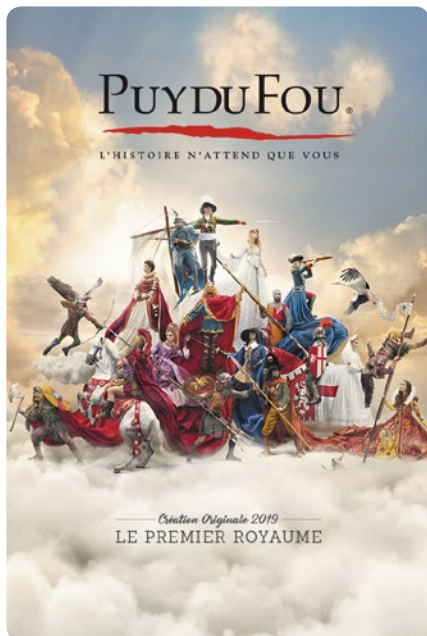
- Départ de Pers-Jussy à 4h00 en direction de Paris. Arrêt casse-croûte en cours de route.
- Déjeuner.
- Croisière commentée pour découvrir Paris depuis la Seine.
- Installation à l'hôtel.
- Dîner au restaurant, retour à l'hôtel et nuit.

## **Dimanche 14 juillet 2019**

- Départ en direction des Champs-Elysées pour assister au défilé du 14 Juillet (pas de placement réservé).
- Déjeuner au restaurant.
- Puis il sera temps de penser au retour.







# LE PUY DU FOU 595 €

**Phénoménal.** Une explosion de spectacles grandioses, d'aventures pour toute la famille.

**Du jeudi 22 août au dimanche 25 août 2019**

**NOUVELLE FORMULE, 2 JOURS SUR LE PARC !**

## Jeudi 22 août 2019

- Départ à 05h30 – arrêt casse-croûte en cours de route.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, continuation par La Châtre, arrêt coup d'œil à l'abbaye de St Savin.
- Installation et dîner à l'hôtel dans les environs.

## Vendredi 23 août 2019

- Journée au Parc du Puy du Fou, élu « Meilleur Parc du Monde » !
- Déjeuner pris sur place.
- Repas du soir sur place suivi de la

Cinescénie, le plus grand spectacle de nuit devenu un mythe immanquable.

- Retour à l'hôtel. Nuit.

## Samedi 24 août 2019

- Deuxième journée au Puy du Fou.
- Déjeuner libre.
- Dîner pris sur place.
- Retour à l'hôtel et nuit.

## Dimanche 25 août 2019

- Départ de l'hôtel après le petit-déjeuner.
- Déjeuner en cours de route.
- Arrivée à Pers-Jussy en fin de journée.

# RANDONNÉE PÉDESTRE 580 € DANS LE MASSIF DE L'ESTEREL

**Entre terre et mer.** Découvrez en toute tranquillité les merveilleux paysages du massif de l'Esterel.

**Du lundi 16 septembre au jeudi 19 septembre 2019**

**NOUVEAUTÉ**

## Lundi 16 septembre 2019

- Départ de Pers-Jussy à 7h00 par Annecy – Chambéry – Valence – Avignon. Arrêt-casse-croûte en cours de route.
- Déjeuner au restaurant.
- Continuation vers votre hôtel, installation, dîner et nuit.

## Mardi 17 septembre 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour une première matinée de randonnée avec votre guide. Direction Roquebrune sur Argens et le sentier des 25 ponts. Au sein du massif des Maures, vous longerez l'ancien aqueduc et découvrirez les richesses de la flore méditerranéenne.
- **Informations techniques du circuit :** 4,5 kilomètres - 2 heures de marche - 112 mètres de dénivelé - Niveau facile – prévoir des chaussures de marche.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, visite guidée de Fréjus, pour découvrir ses 2 000 ans d'histoire.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Mercredi 18 septembre 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour une seconde matinée de randonnée avec votre guide. Au départ de Saint Raphaël, empruntez le sentier qui vous mènera au sommet du Cap Roux. En haut, admirez le panorama à 360° sur la Côte d'Azur !
- **Informations techniques du circuit :** 4,3 kilomètres – 2 heures de marche – Niveau moyen - Passage aérien en montant et passage dans un éboulis de pierre sur le retour – prévoir des chaussures de marche.
- Déjeuner au restaurant
- L'après-midi, embarquez pour une croisière promenade côtière et découvrez les calanques de l'Esterel.
- Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

## Jeudi 19 septembre 2019

- Petit-déjeuner à l'hôtel puis vous débuterez votre retour vers la Haute Savoie.
- Arrêt à Aix en Provence pour une visite guidée d'une Calissonnerie et passage en boutique. Après l'effort, le réconfort ! Le fameux Calisson d'Aix n'aura plus de secret pour vous !
- Déjeuner au restaurant.
- Arrivée dans la soirée.







# FÊTE DE LA TRANSHUMANCE **680 €** AU TYROL

**Le Tyrol aux couleurs de l'automne.** Un événement folklorique majeur du pays à découvrir sans tarder.

**Du vendredi 27 septembre au mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

## **Vendredi 27 septembre 2019**

- Départ à 5 h 30 par Genève – Lausanne – Zurich – Vaduz, casse-croûte – arrêt dans la capitale du Liechtenstein – Feldkirch.
- Déjeuner.
- Après-midi : route pittoresque rendue carrossable en 1825 qui permet l'entrée au Tyrol - St Anton.
- Installation et dîner à l'hôtel dans les environs.

## **Samedi 28 septembre 2019**

- Après le petit-déjeuner, la matinée sera consacrée à la fête de la transhumance dans une ambiance de musique, la procession des vaches décorées symbolisant le retour des alpages.
- Déjeuner.
- Après-midi : Rattenberg, village médiéval réputé pour ses cristalleries – retour à l'hôtel.
- Dîner et nuit.

## **Dimanche 29 septembre 2019**

- Après le petit-déjeuner, la journée

sera consacrée à la fête paroissiale de Kramsach, dans le cadre du musée des fermes tyroliennes avec des défilés de groupes folkloriques.

- Déjeuner.
- En fin d'après-midi : retour à l'hôtel.
- Dîner, soirée tyrolienne et nuit.

## **Lundi 30 septembre 2019**

- Après le petit-déjeuner, montée en funiculaire au tremplin du Bergisel qui vous offrira un panorama exceptionnel sur Innsbruck et les montagnes tyroliennes.
- Déjeuner
- Après-midi : visite guidée de la ville d'Innsbruck, construite dans la vallée de l'Inn et capitale tyrolienne avec son petit toit d'or...

## **Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

- Après le petit-déjeuner, départ par le Brenner – Bolzano – les bords du Lac de Garde.
- Déjeuner.
- Après-midi il sera temps de penser au retour par les autoroutes italiennes avec un arrêt pour quelques achats...

## Mémo

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....







# CIRCUIT DANS LES POUILLES 1325 €

**Le talon de la botte italienne.** Appréciée pour son histoire, son architecture, sa gastronomie et ses paysages, cette région préservée du sud de l'Italie saura vous séduire.

Du lundi 7 octobre au mardi 15 octobre 2019

**NOUVEAUTÉ**

## Lundi 07 octobre 2019

- Départ de Pers-Jussy à 6h00 en direction de l'Italie avec arrêt casse-croûte.
- Déjeuner au restaurant.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Mardi 08 octobre 2019

- Petit déjeuner puis route vers Termoli où vous rencontrerez votre guide.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, visite de Vieste, une ancienne colonie grecque. Promenade dans le bourg médiéval et ses maisons blanchies à la chaux.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Mercredi 09 octobre 2019

- Après le petit déjeuner, passage pour la forêt Umbra, poumon vert du Parc National du Gargano situé à environ 830 mètres au-dessus du niveau de la mer.
- Continuation vers le Mont Sant'Angelo, où se trouve le sanctuaire de Saint Michel, lieu de pèlerinage depuis le VIe siècle.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, poursuite vers Trani, important marché viticole avec son ancien port entouré de vieilles maisons. Sa splendide cathédrale romane, l'une des plus belles des Pouilles, construite entre le XIe et le XIIIe siècle et dédiée à S. Nicola, le Pèlerin.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Jeudi 10 octobre 2019

- Petit déjeuner, puis route vers Castel del Monte. Découverte du château de Frédéric II, singulière structure octogonale scandée par huit tours, elles-mêmes octogonales de 24 mètres de haut, construite en 1240 par Frédéric II de Souabe.
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, visite de Bari. Visite guidée de la capitale de la province des Pouilles et grand port de l'Adriatique.
- Retour à l'hôtel pour le dîner et nuit.

## Vendredi 11 octobre 2019

- Petit déjeuner puis visite des Grottes de Castellana.
- Déjeuner.
- L'après-midi, visite d'Alberobello au cœur de la région des « trulli », curieuses constructions de pierres plates classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Samedi 12 octobre 2019

- Petit déjeuner puis visite d'Ostuni et de sa cathédrale.
- En fin de matinée, arrêt dans un domaine agricole pour une dégustation d'huile d'olive, puis déjeuner.
- L'après-midi, visite de Lecce, qui fût une riche cité romaine, puis la capitale d'Otrante. Jouissant d'une grande

prospérité au XVIIe siècle, la ville abrite des monuments médiévaux d'un exubérant décor baroque.

- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Dimanche 13 octobre 2019

- Après le petit déjeuner, continuation vers Taranto et son musée national archéologique, où vous découvrirez de remarquables collections de l'art et de la civilisation de la Grande Grèce ainsi que l'immense château entrepris en 1480 par Ferdinand d'Aragon (extérieur).
- Déjeuner au restaurant.
- L'après-midi, vous rejoindrez Matera, au cœur d'une région longtemps restée dans la mouvance de Constantinople, pour une visite guidée. Visite d'une église rupestre.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Lundi 14 octobre 2019

- Petit déjeuner matinal puis vous prendrez la route du retour. En fin de matinée, visite libre de l'abbaye de Montecassino.
- Déjeuner au restaurant.
- Dîner et nuit à l'hôtel.

## Mardi 15 octobre 2019

- Petit déjeuner, puis route vers la Haute-Savoie.
- Arrêt-déjeuner en cours de route.
- Arrivée dans la soirée.





## WEEK-END À EUROPAPARK **280 €** **295 €**

par enfant de moins de 12 ans

par adulte

**Réélu meilleur parc de loisirs du monde en 2018.** À découvrir ou redécouvrir : Europa Park, un parc à thèmes qui enchante petits et grands !

**Du vendredi 25 octobre au samedi 26 octobre 2019**

### Vendredi 25 octobre 2019

- Départ de Pers-Jussy à 5h00 en direction d'Europa Park.
- Arrêt café-thé-brioche en cours de route.
- Arrivée à Europa Park dans la matinée et découverte du Parc, de ses attractions et nombreux spectacles. Déjeuner libre sur le parc.
- Après-midi, découverte des multiples attractions les mieux cotées d'Europe et du Monde.

- Dîner libre sur le parc.
- Départ pour votre hôtel et nuitée.

### Samedi 26 octobre 2019

- Petit-déjeuner sous forme de buffet
- Journée et déjeuner libre sur le parc.
- Départ vers 17 heures et retour dans la soirée.



## LES MARCHÉS **185 €** DE NOËL EN ALSACE

**Féerie de Noël.** Que serait Noël sans son marché en Alsace ? Venez vivre un weekend de fête en famille ou entre amis...

**Du samedi 14 décembre au dimanche 15 décembre 2019**

### Samedi 14 décembre 2019

- Départ 06h00 par Genève-Berne-Mulhouse.
- Arrêt petit-déjeuner en cours de route.
- Arrivée à Colmar en fin de matinée.
- Repas de midi libre.
- Après-midi : Nous vous laisserons découvrir la féerie du Marché de Noël et des lumières de la ville de Colmar.
- En fin de journée, installation et dîner à l'hôtel dans les environs.
- Repas typiquement Alsacien.

### Dimanche 15 décembre 2019

- Après le petit-déjeuner, départ pour la Route des Vins – Ribeauvillé – Arrêt dans ce village typique pour le marché de Noël médiéval situé au pied de la chaîne des Vosges.
- Repas de midi libre.
- Après-midi consacré à la découverte du Marché de Noël dans ces villages au cœur du vignoble Alsacien.
- Ensuite il sera temps de penser au retour par les autoroutes suisses.
- Arrivée en début de soirée.





# Spectacles



## LA FÊTE DU LAC D'ANNECY **64€**

**La Venise des Alpes en Fête.** Grandiose, magique, unique ! Le premier samedi du mois d'août, la baie d'Albigny devient le cadre enchanteur du plus grand spectacle pyrotechnique d'Europe.

**Samedi 03 août 2019**

- Départ de Pers-Jussy à 16h30.
- Temps libre et dîner libre à Annecy. Installation (places assises en tribune) pour assister au plus grand feu d'artifice de la région Auvergne-Rhône-Alpes. 70 minutes de feu d'artifice rythmé par la musique, les lumières, les jeux d'eau... Un spectacle unique à voir au moins une fois dans sa vie !
- Retour après le spectacle.

## LES BODIN'S **80€** GRANDEUR NATURE

**Excentrique.** 2 heures de fous rires garantis ! « Ça va fritter sec dans les tournesols ! »

**Dimanche 17 novembre 2019**

- Départ de Pers Jussy à 11h30.
- Arrivée à Lyon.
- Installation dans la salle et place au spectacle Grandeur Nature : effets spéciaux, machines infernales, feu, flammes, odeurs et rêveries seront au rendez-vous.
- Retour dans la soirée.



## RÉVEILLON **330€** AU CABARET ÉLÉGANCE

**Soirée de fête.** En famille ou entre amis, célébrez la nouvelle année.

**Du mardi 31 décembre 2019 au mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**NOUVEAUTÉ**

**Mardi 31 décembre 2019**

- Départ de Pers-Jussy à 12h30 en direction de Renaison dans la Loire.
- Installation à l'hôtel puis départ pour le Cabaret Elegance. Après le dîner, une vingtaine d'artistes vous proposeront un spectacle inoubliable. Élégance et raffinement seront au rendez-vous pour votre passage à une nouvelle année que les voyages GAL vous souhaitent des plus belles !
- Retour à l'hôtel après la soirée dansante.

**Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- Un petit déjeuner vous sera servi dans la matinée, puis il sera temps de prendre la route du retour.





« *Gentil, souriant, à l'écoute: très bon chauffeur* »  
Mme Carraud - La Costa Brava en musique



« *Jamais déçue, toujours très bien organisé* »  
Mme Philippe - Découverte de la Hollande Fleurie



« *L'Ambiance du groupe était super, nous avons fait un très bon voyage* »  
M. et Mme Megevand - Découverte de la Hollande Fleurie

« *Voyage parfaitement réussi* »  
M. et Mme Radlgruber - Corsica, île d'amour

« *Très bonne organisation, excellent casse-croûte, bus confortables et conducteurs très professionnels* »  
Mme Desbiolles - Marseille



« *Très bon rapport qualité prix* »  
Mme Noizat - Majorque, perle des Baléares

**Crédits photos:** freepik.com, Fieradisantorsto.it, Jérôme Genée, Office du Tourisme et des Congrès de Nice Côte d'Azur, Fotolia, Jean Claude Lengacher, Fondation Pierre Gianadda, Christian Mange, Mine Image, Véronique M, Sanctuaire de la Salette, Compagnie des Bateaux du Lac du Bourget et du Haut-Rhône, Pixabay, Photothèque CNR / C. Moirenc, Fotolia, Marc Gandner, Puy du Fou, Sedrik Nemth, Esterel Côte d'Azur, Hannes Daberning, Europa Park, Cheyenne Prod, hameau du vin, Lyon Tourisme et Congrès, Cabaret Elégance.





# Conditions générales et particulières de vente

## ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales et particulières de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout inscription à un séjour ou à une sortie (« Les Services ») proposés ou organisés à la demande par la société VOYAGES GAL (« Le Prestataire ») aux clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

VOYAGES GAL propose à ses Clients :

- des « Voyages Individuels » qui peuvent être soit des voyages (« Voyages ») soit des sorties (« Voyage A la Place Journée », que VOYAGES GAL préorganise ;
- des « Voyages de Groupe » qu'elle organise à la demande d'un Groupe préconstitué d'un minimum de 20 personnes (« Le Groupe »). Lorsque le Client est un « Groupe », VOYAGES GAL aura pour seul interlocuteur le membre du Groupe désigné comme représentant celui-ci (« Le Responsable du Groupe »).

Les caractéristiques principales des prestations sont présentées sur les documents commerciaux de VOYAGES GAL.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute inscription. Le choix et l'achat d'un séjour ou d'une sortie est de la seule responsabilité du Client.

Dans le cadre des Bons Cadeaux que propose VOYAGES GAL et pour l'application des présentes conditions de vente, il est précisé que le Client s'entend de la personne dont le nom figure sur le bon et qui participe au voyage ou au séjour, indépendamment de l'auteur du ou des paiements.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des voyages ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à toute inscription et prévaut, en cas d'échec, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Toute inscription à un voyage ou à un séjour par le Client implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et particulières de vente dont il déclare avoir pris connaissance.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de l'inscription.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

VOYAGES GAL, SAS au capital de 80.000 Euros dont le siège est à PERS JUSSY (74930) - 45 Impasse des Contamines - ZA Les Contamines

Immatriculée au RCS de THONON LES BAINS sous le numéro SIREN 402 582 977.

Certificat d'immatriculation au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours: MO74100170

Garantie financière par la Banque Populaire des Alpes

Responsabilité civile par Bourille Assurances Generali

## ARTICLE 2 - Inscriptions

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après :

Pour les « Voyages Individuels » :

- inscription et versement par le Client de l'acompte visé à l'article 4 ci-dessous,
- confirmation de l'acceptation de la commande par Voyages GAL,
- encaissement par VOYAGES GAL de l'intégralité de l'acompte dû conformément à l'article 4 ci-dessous,
- et sous réserve des places disponibles.

Pour les « Voyages de Groupe » :

- pour des services donnant lieu à l'établissement d'un devis et/ou proposition préalable :
  - établissement de ce devis par Voyages GAL. A cet égard, le Client s'engage à communiquer au prestataire le maximum de précisions dès la première demande de devis.
  - signature du devis et/ou de la proposition et des autres modalités éventuelles du voyage par le Client, valant acceptation de celui-ci et/ou celle-ci,
- confirmation de l'acceptation de la commande par Voyages GAL,
- encaissement par VOYAGES GAL de l'intégralité de l'acompte dû conformément à l'article 4 ci-dessous,
- et sous réserve des places disponibles.

Conformément aux dispositions des articles L121-16-1 et L 121-21-8 du Code de la Consommation, le Client ne dispose d'aucune faculté de rétractation.

## ARTICLE 3 - Tarifs

3.1 - Les Services proposés sont fournis selon le devis établi par VOYAGES GAL, lors de l'enregistrement de la commande ou selon les indications figurant sur les documents commerciaux de VOYAGES GAL. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Ils incluent un ensemble de prestations décrites dans les documents commerciaux de VOYAGES GAL.

La durée indiquée des voyages est basée sur un certain nombre de nuitées et ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par un prestataire tiers la première et la dernière journée se trouvent écourtées, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Nos prix ne comprennent pas :

- les dépenses à caractère personnel,
- les excursions en option,
- toutes dépenses extraordinaires consécutives à un évènement dont VOYAGES GAL ne peut être tenu pour responsable,
- les assurances en option,
- les plats et boissons hors menu convenu avec le prestataire extérieur,
- les cautions et dépôts de garantie qui pourraient être demandés au Client par un prestataire extérieur,
- les autres exclusions figurant dans le devis.

3.2 - Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur les documents commerciaux de VOYAGES GAL, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Toutefois, les prix sont modifiables à tout moment pour tenir compte :

- des variations des taux de change,
- des variations du coût des transports liées notamment au coût des carburants,
- des variations des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies.

Pour les clients déjà inscrits, cette variation ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date prévue de leur départ.

3.3 - En cas d'inscription de plusieurs clients sur un même numéro de dossier, le prix par client est différent selon le nombre de personnes inscrites sur le dossier. En conséquence, en cas d'annulation d'un ou de plusieurs clients, le prix des prestations pour les clients restant inscrits pourra lui-même être différent du prix initial. Tout refus de la part des clients restant inscrits de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de la part du client pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus aux présentes.

## ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Pour toute inscription à un « Voyage A la Place Journée », 100 % du prix total de la sortie est exigé lors de la validation de l'inscription par le Client. Cette somme sera encaissée par VOYAGES GAL avant la date du départ.

Pour toutes les autres prestations, un acompte correspondant à 30 % du prix total du voyage ou de la sortie est exigé lors de la validation de l'inscription par le Client.

Le solde du prix est payable au comptant, au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant de la prestation souscrite par le Client auprès de VOYAGES GAL.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. En cas d'annulation de son inscription par le Client après son acceptation par VOYAGES GAL, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini ci-dessus sera de plein droit acquis à VOYAGES GAL et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, sans préjudice des dispositions ci-dessus relatives à l'annulation d'un voyage. VOYAGES GAL ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré, même sans relance de la part de VOYAGES GAL, comme une annulation du fait du client pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus ci-après.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif, par VOYAGES GAL, des sommes dues.

## ARTICLE 5 - Annulation - modification du voyage

### 5.1 - Annulation par VOYAGES GAL

En cas d'insuffisance de participants, VOYAGES GAL se réserve le droit de pouvoir annuler le voyage au plus tard 21 jours avant la date prévue pour le départ. Les sommes versées par le Client lui seront alors soit restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent l'annulation du contrat à l'exclusion de toute indemnisation, soit reportées sur un autre voyage de notre brochure avec une remise commerciale de 3 % (sur le forfait de base). Par exception, les voyages à la journée pourront être annulés jusqu'à 10 jours avant la date prévue pour le départ.

Pour toute autre cause, VOYAGES GAL se réserve de pouvoir annuler le voyage au plus tard 48 heures avant la date prévue pour le départ.

### 5.2 - Annulation par le Client

#### 5.2.1 : Voyages et séjours

Si le Client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer VOYAGES GAL, par lettre recommandée AR. La date d'annulation correspondra à la date d'envoi de cette lettre.

Les retenues appliquées en cas d'annulation seront les suivantes :

- + de 30 jours avant le départ : seuls les frais pour constitution de dossier de 20 € par personne seront retenus,
- entre 30 et 21 jours avant le départ : 25 % du montant total des prestations,
- entre 20 et 08 jours avant le départ : 50 % du montant total des prestations,
- entre 7 et 2 jours avant le départ : 75 % du montant total des prestations,
- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du montant total des prestations,
- 100 % du prix des billets d'avion dès leur émission et quelle que soit la date d'annulation.

Dans tous les cas, les primes d'assurance ne seront pas remboursables.

Les frais extérieurs au voyage et engagés par le Client tels que frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

### 5.2.2 : Sorties en journée avec prestations

Lorsqu'un voyageur annule sa participation :

- + de 8 jours avant le départ, remboursement du voyage ou report de la somme sur un autre voyage de la brochure après déduction des frais de dossiers de 10 €
- à moins de 8 jours du départ, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'annulation.

Dans le cas d'une sortie comportant des prestations telles que : spectacles, train, croisière, entrées aux parcs d'attraction..., des frais d'annulation correspondant au montant des prestations déjà versées seront retenus quelle que soit la date d'annulation.

5.3 - En cas de transport aérien et conformément aux dispositions de l'article L 113-8 du Code de la consommation, les taxes et redevances individualisées et affichées comme telles dans le prix du titre vendu, dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du passager, sont remboursées au Client lorsque le titre n'est plus valide et n'a pas donné lieu à transport. Ce remboursement intervient au plus tard trente jours à compter de la date de réception de la demande, qui peut être déposée par tout moyen, notamment en ligne.

## 5.4 - Modification du contrat

### 5.4.1 - Par le Client :

Si le Client souhaite modifier un élément essentiel de la réservation, il en informe VOYAGES GAL par lettre recommandée AR dans les meilleurs délais. Dans la limite de ses possibilités, VOYAGES GAL pourra proposer au Client une nouvelle prestation. En cas d'impossibilité pour VOYAGES GAL de proposer une nouvelle prestation ou en cas de refus de la nouvelle proposition par le Client, la modification sera considérée comme une annulation du fait du Client et sera traitée comme indiqué ci-dessus.

Un élément essentiel de la réservation s'entend notamment du lieu du voyage ou de la sortie, de sa durée, de la date de départ, de l'itinéraire, des prestations, du nombre de participants s'agissant d'un « Groupe »...

Lorsque le Client est un « Groupe », l'effectif annoncé dans l'inscription ou la demande de devis est le seul sur lequel s'engage VOYAGES GAL. Toute addition individuelle devra faire l'objet d'une demande écrite du Client à laquelle VOYAGES GAL répondra par écrit dans les meilleurs délais.

Toute modification de prestation aérienne ou toute demande de modification du nom d'un client ou d'une partie de l'orthographe de son nom après émission du billet, sera considérée comme une annulation de la part du client. Il pourra en conséquence être perçu les frais d'annulation visés ci-dessus.

En dehors des prestations aériennes, toute modification de nom est considérée comme une cession de contrat avec les conséquences ci-dessous.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du Client et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement, à l'exception de celui qui pourrait être prévu par l'assurance éventuellement souscrite par le Client.

Les prestations volontairement modifiées par le Client sur place ne donneront lieu à aucun remboursement de la partie non utilisée des prestations initialement prévues.

## 5.4.2 - Par VOYAGES GAL :

Des éléments nouveaux intervenant entre la rédaction des programmes de voyages ou sortie et le départ peuvent amener VOYAGES GAL à apporter des modifications dans le but de garantir au Client le meilleur service possible. Aussi VOYAGES GAL se réserve le droit :

- de modifier ou organiser le précheminement,
- de modifier les itinéraires, horaires et ordre des excursions,
- de substituer un moyen de transport par un autre,
- de remplacer un hôtel par un établissement équivalent,
- de supprimer un élément du programme moyennant, comme seule indemnité, le remboursement des services spécifiques payants initialement prévus et dont le Client aurait été privé.

Les prestations vendues par VOYAGES GAL et incluses dans le forfait de voyages qui seraient non utilisées sur place, ne donneront lieu à aucun remboursement.

## ARTICLE 6 - Responsabilité de VOYAGES GAL - Obligations du Client - Garantie

6.1 - La responsabilité de VOYAGES GAL est limitée à ses seules prestations. En aucun cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de quelque manquement que ce soit de la part d'un prestataire extérieur.

La garantie de VOYAGES GAL est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et VOYAGES GAL ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard, modification ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française et/ou pour des raisons liées à la sécurité des clients et/ou sur injonction d'une autorité administrative. Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité de VOYAGES GAL ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis.

VOYAGES GAL ne pourra être tenu pour responsable de la qualité des achats personnels effectués par le Client au cours du voyage.

Le Prestataire ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- perte ou vol de documents de voyage,
- perte ou vol des effets personnels du Client,
- défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante ou non conformes aux indications figurant sur le bulletin d'inscription,
- incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger au Prestataire. Les éventuels retard ou modifications qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation. Les éventuels frais additionnels qui en découleraient resteront à la charge du Client.

Les prestations qui seraient non utilisées sur place par le Client ne donneront lieu à aucun remboursement.

6.2 - Il est de la responsabilité du Client de respecter toutes les règles, consignes de sécurité et législations du lieu de son séjour. Il ne doit pas avoir un comportement susceptible de nuire aux biens ou aux personnes.

Il lui appartient également de respecter le règlement intérieur des hôtels dans lesquels il séjourne et de ne pas faire preuve d'incivilité durant son voyage. A défaut, le Client supportera seul tous les frais consécutifs à son comportement. Notamment, VOYAGES GAL se réserve expressément le droit de recouvrer auprès de ce Client l'ensemble des indemnités qu'elle pourrait être amenée à verser à un prestataire extérieur du fait du comportement du Client.

Si le comportement d'un Client est considéré comme dangereux ou pouvant nuire à autrui, VOYAGES GAL se réserve de mettre fin au séjour en tout lieu et à tout moment ou de l'annuler. Dans cette hypothèse, VOYAGES GAL ne sera plus responsable du séjour et ne sera plus dans l'obligation de procéder à quelque remboursement que ce soit ou de couvrir quelque dépense que ce soit.

Dans le cas d'un groupe composé de mineurs, le client garantit qu'un (des) adulte(s) responsable(s) sera (ont) présent (s) en permanence afin de veiller au bon comportement des participants, en nombre suffisant pour se conformer aux dispositions légales applicables en la matière et au moins un adulte responsable pour 8 enfants de moins de 6 ans et/ou un adulte responsable pour 12 enfants de plus de 6 ans. Sauf accord contraire, les mineurs sont sous la responsabilité unique, complète et exclusive de leurs parents ou accompagnateurs durant toute la durée du voyage ou de la sortie.

6.3 - Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer VOYAGES GAL, par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Le Client devra faire constater sur place le non-respect des prestations prévues et joindre ces justificatifs à sa réclamation. A défaut, la réclamation ne sera prise en compte. VOYAGES GAL déterminera les responsabilités éventuelles et, le cas échéant, les réparations envisageables.

La réponse de VOYAGES GAL peut varier en fonction de la durée de l'enquête auprès des prestataires de services concernés.

Si elle s'estime responsable, VOYAGES GAL remboursera les Services qu'elle jugera défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation par VOYAGES GAL du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

## ARTICLE 7 - Cession de contrat

Le Client a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. Dans ce cas, le cédant doit prévenir VOYAGES GAL de la cession de contrat par lettre recommandée AR au plus tard 10 jours avant le début du voyage, en précisant les noms, prénom et adresse du cessionnaire. Le cédant devra transmettre à VOYAGES GAL, un engagement du cessionnaire par lequel il s'inscrit au voyage et accepte les conditions de vente de VOYAGES GAL.

Cette cession de contrat ne sera effective qu'après l'établissement par VOYAGES GAL d'une nouvelle confirmation d'inscription au nom du cessionnaire.



Lorsque des prestataires extérieurs, quels qu'ils soient, imposent des frais pour tenir compte de cette cession de contrat par le Client, ces frais sont intégralement applicables au Client et à sa charge.

Cédant et cessionnaire du contrat restent solidairement responsables vis-à-vis de VOYAGES GAL, du paiement desdits frais.

#### ARTICLE 8 - Formalités

Chaque voyageur doit s'assurer, en fonction de sa situation personnelle, être en possession d'un passeport et/ou autre document en cours de validité et conforme aux exigences requises pour transférer et/ou entrer dans le pays de voyage.

Chaque client devra prendre à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités des pays visités. Le Prestataire fournit au Client, à titre purement indicatif, les informations dont il peut disposer relatives aux formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'exécution de son voyage mais ne sera en aucun cas tenu responsable de leur obtention ou de leur validité.

#### L'état civil de chaque client inscrit sur le contrat de voyage doit être strictement identique à celui figurant sur sa carte d'identité ou son passeport.

Les enfants mineurs quittant le territoire métropolitain sans leurs parents ou voyageant avec un membre de leur famille ne portant pas le même nom que lui, devront être porteurs d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité et d'une autorisation de sortie du territoire. Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport individuel.

Les ressortissants étrangers doivent se signaler comme tels lors de l'inscription et se conformer à la législation de leur pays d'origine et à celle des pays visités.

Les Clients sont invités à consulter sur le site internet [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) les fiches par pays du ministère des affaires étrangères et leurs recommandations.

#### ARTICLE 9 - Aptitude au voyage

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains voyages et de l'autonomie physique qu'ils impliquent, VOYAGES GAL se réserve la possibilité de refuser l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ou psychique ne semblerait pas compatible avec le type de voyage choisi.

En tout état de cause, il appartient au Client de vérifier sa condition physique avant le départ et de se munir de son traitement habituel.

Les activités ou loisirs qui peuvent être proposés peuvent présenter des risques dont VOYAGES GAL ne pourrait être tenu pour responsable. Les Clients sont invités à se renseigner lors de leur inscription sur la réglementation relative à ces activités, les limitations d'âge ou les conditions requises ainsi que sur leurs capacités physiques à les pratiquer.

En cas de mise à disposition par les hôtels d'équipements tels que piscines, spas, saunas, jacuzzis, salle de jeux ou de sports, le Client doit s'assurer être en condition physique suffisante, avoir pris connaissance des consignes d'utilisation, d'entretien et de sécurité et s'y conformer.

#### ARTICLE 10 - Bagages

Chaque voyageur reste personnellement responsable de ses bagages durant toute la durée du séjour. VOYAGES GAL n'est, en aucun cas, responsable des objets et valeurs laissés à l'intérieur des autocars, ni des objets personnels oubliés dans les hôtels, restaurants, moyens de transport. Le prestataire ne pourra se charger ni de la recherche ni du retour de ces objets.

#### ARTICLE 11 - Animaux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux ne sont admis dans aucun des séjours ou voyages organisés par VOYAGES GAL.

#### ARTICLE 12 - Assurance

Les assurances comprises dans les prix proposés sont celles mentionnées sur le devis. Il est fortement conseillé au Client de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

#### ARTICLE 13 - Transport aérien

Les programmes de VOYAGES GAL qui incluent des voyages en avion, sont établis sur la base d'horaires prévisionnels qui sont soumis à l'accord des services de l'aviation civile. VOYAGES GAL communiquera au Client lors de son inscription, l'identité du ou des transporteurs aériens, connus à cette date, susceptibles d'assurer les vols et les informations relatives à ses (leurs) conditions générales et particulières de transport. Le transport aérien est, en effet, soumis aux conditions de chacune des compagnies.

VOYAGES GAL ne pourra être tenu pour responsable, des frais, retards, annulations, dommages ou autres liés à la Compagnie aérienne.

#### ARTICLE 14 - Parking

VOYAGES GAL dispose d'un parking ouvert dans lequel, sous réserve des places disponibles, le Client pourra stationner, aux emplacements réservés à cet effet, son véhicule pendant la durée du voyage ou de la sortie. Ce stationnement se fera aux risques et périls du Client. VOYAGES GAL ne pourra, en aucun cas, être tenue d'une quelconque obligation de surveillance ou de gardiennage. Sa responsabilité ne pourra dès lors pas être retenue pour des faits quelconques de vol, destruction ou dégradation qui serait causée au véhicule du Client.

#### ARTICLE 15 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre VOYAGES GAL et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### ARTICLE 16 - Litiges

Tous les litiges auxquels les opérations en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre VOYAGES GAL et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L. 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

#### ARTICLE 17 - Information précontractuelle - Acceptation du client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à son inscription ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L. 111-1 à L. 111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Produit ;
  - le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
  - en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit ;
  - les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
  - les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
  - les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
  - la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.
- Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander une prestation ou de s'inscrire à un voyage emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article R 211-12 du Code de Tourisme, sont littéralement reproduits les articles R 211-3 à R 211-11 du même Code :

**Article R 211-3 :** Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R 211-3-1 :** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R 211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant et le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision de prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

**Article R 211-5 :** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R 211-6 :** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalité des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

**Article R 211-7 :** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R 211-8 :** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R 211-9 :** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R 211-10 :** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R 211-11 :** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.







Voyages Gal, quel régal!

2019



## JANVIER

M 1	Jour de l'an	
M 2	Basile	1
J 3	Geneviève	
V 4	Odlon	
S 5	Eduard	
D 6	Mélaïne	
L 7	Raymond	
M 8	Lucien	
M 9	Alix	2
J 10	Guillaume	
V 11	Pauline	
S 12	Soldes à Lyon	Page 8
D 13	Yvette	
L 14	Nina	
M 15	Rémi	
M 16	Marcel	3
J 17	Roseline	
V 18	Prisca	
S 19	Marius	
D 20	Sébastien	
L 21	Agnès	
M 22	Vincent	
M 23	Barnard	4
J 24	Fr. de Sales	
V 25	Conv. de Paul	
S 26	Paule	
D 27	Angèle	
L 28	Th. d'Aquin	
M 29	Gildas	
M 30	Martine	5
J 31	Foire de la St Ours	Page 12

## FÉVRIER

V 1	Ella	
S 2	Perceé du Vin Jaune	Page 8
D 3	Blaise	
L 4	Véronique	
M 5	Agathe	
M 6	Gaston	6
J 7	Eugénie	
V 8	Jacqueline	
S 9	Apolline	
D 10	Arnaud	
L 11	Nd de Lourdes	
M 12	Félix	
M 13	Béatrice	7
J 14	Valentin	
V 15	Clarde	
S 16	Julienne	
D 17	Alexis	
L 18	Bernadette	
M 19	Gabin	
M 20	Aimée	8
J 21	Damien	
V 22	Isabelle	
S 23	Lazare	
D 24	Moderste	
L 25	Roméo	
M 26	Nestor	
M 27	Honorine	
J 28	Romain	

Zone A Zone B Zone C

## MARS

V 1	Aubin	
S 2	Ch. Le Bon	
D 3	Guénolé	
L 4	Casimir	
M 5	Olive	
M 6	Colette	10
J 7	Félicité	
V 8	Jean de Dieu	
S 9	Françoise	
D 10	Vivien	
L 11	Rosine	
M 12	Justine	
M 13	Rodrigue	11
J 14	Journée Surprise	Page 9
V 15	Louise	
S 16	Bénédictine	
D 17	Patrice	
L 18	Cyrille	
M 19	Joseph	
M 20	PRINTemps	12
J 21	Clémence	
V 22	Lea	
S 23	Victorien	
D 24	Cath. de Suède	
L 25	Annunciation	
M 26	Larissa	
M 27	Habib	
J 28	Gontran	
V 29	Gwladys	
S 30	Ancède	
D 31	Benjamin	

## AVRIL

L 1	Pâques	
M 2	L. de Pâques	
M 3	Richard	
J 4	Isidore	
V 5	Irène	
S 6	Marcellin	
D 7	J.-B. de la Salle	
L 8	Julie	
M 9	Gautier	
M 10	Fulbert	15
J 11	Stanislas	
V 12	Jules	
S 13	Ida	
D 14	Maxime	
L 15	Patrene	
M 16	Benoît	
M 17	Anicet	
J 18	Fondation Granadella	Page 9
V 19	Emma	
S 20	Odetta	
D 21	Pâques	
L 22	L. de Pâques	
M 23	Georges	
M 24	Fidèle	17
J 25	Marc	
V 26	Allida	
S 27	Beaucroissant	Page 11
D 28	Valérie	
L 29	C. de Siemne	
M 30	Robert	

## MAI

M 1	F. du travail	
J 2	Boris	
V 3	Phil. Jacq.	
S 4	Sylvain	
D 5	Judith	
L 6	Prudence	
M 7	Gisèle	
M 8	Victoire 1945	19
J 9	Patôme	
V 10	Ascension	
S 11	Estelle	
D 12	Achille	
L 13	Rolande	
M 14	Mine image Monteynard	Page 10
M 15	Denise	20
J 16	Honoré	
V 17	Pascal	
S 18	Marché de Turin	Page 10
D 19	Ves	
L 20	Bernardin	
M 21	Constantin	
M 22	Enlle	
J 24	Didier	
V 24	Donatien	
S 25	Sophie	
D 26	F. des Mères	
L 27	Augustin	
M 28	Gernain	22
M 29	Aymar	
J 30	Ascension	
V 31	Visitation	

## JUIN

S 1	Justin	
D 2	Blandine	
L 3	Kévin	
M 4	Clothilde	
M 5	Igor	23
J 6	Norbert	
V 7	Gilbert	
S 8	Médard	
D 9	Pentecôte	
L 10	L. de Pentecôte	
M 11	Barnabé	
M 12	Guy	24
J 13	Journée Grenouilles	Page 10
V 14	Elisée	
S 15	Germaine	
D 16	J. F. Régis	
L 17	F. des Pères	
M 18	Leone	
M 19	Romuald	
J 20	Silvère	
V 21	Été	
S 22	Marché de Turin	Page 10
D 23	Audrey	
L 24	Jean-Baptiste	
M 25	Prosper	
M 26	Anthelme	26
J 27	Fernand	
V 28	Irénée	
S 29	Soldes à Lyon	Page 8
D 30	Martial	



## JUILLET

L 1	Thierry	...
M 2	Martinién	
M 3	Thomas	27
J 4	Florent	
V 5	Antoine	
S 6	Mariette	
D 7	Raoul	
L 8	Thibault	
M 9	Amandine	
M 10	Ulrich	28
J 11	Benoît	
V 12	Olivier	
S 13	Henri et Joël	
D 14	Fête Nationale	
L 15	Donald	
M 16	ND Mt Carmel	
M 17	Charlotte	29
J 18	Frédéric	
V 19	Arsène	
S 20	Marina	
D 21	Victor	
L 22	Marie Madeleine	
M 23	Brigitte	
M 24	Christine	30
J 25	Jacques	
V 26	Anne, Joachim	
S 27	Nathalie	
D 28	Sanson	
L 29	Marthe	
M 30	Juliette	
M 31	Ignace de L.	31

## AOÛT

J 1	Alphonse	
V 2	Julien Eymard	
S 3	rête du lac d'annecy	
D 4	Jean-M. Vianney	
L 5	Abel	
M 6	Transfiguration	
M 7	Gaëtan	32
J 8	Dominique	32
V 9	Amour	
S 10	Laurent	
D 11	Claire	
L 12	Clarisse	
M 13	Hippolyte	
M 14	Evrard	33
J 15	Assomption	
V 16	Armel	
S 17	Hyacinte	
D 18	Hélène	
L 19	Jean Eudes	
M 20	Bernard	
M 21	Christophe	34
J 22	Fabrice	
V 23	Rose de Lima	
S 24	Barthélémy	
D 25	Louis	
L 26	Natacha	
M 27	Monique	
M 28	Augustin	35
J 29	Sabine	
V 30	Fiacre	
S 31	Aristide	

## SEPTEMBRE

D 1	Gilles	
L 2	Ingrid	
M 3	Grégoire	
M 4	Rosalie	36
J 5	Bex & Saint Léonard	
V 6	Bertrand	
S 7	Reine	
D 8	Nativité	
L 9	Alain	
M 10	Doubs Orient Express	
M 11	Adeleph	37
J 12	Apollinaire	
V 13	Beaucroissant	
S 14	Croix Glorieuse	
D 15	Roland	
L 16	Edith	
M 17	Renaud	
M 18	Nadège	
J 19	Emilie	
V 20	Davy	
S 21	Marché de Turin	
D 22	Maurice	
L 23	AUTOMNE	
M 24	Thède	
M 25	Hermann	39
J 26	Côme et Damien	
V 27	Vinc. de Paul	
S 28	Desalpes	
D 29	Michel	
L 30	Jérôme	

## OCTOBRE

M 1	Thé. de l'E. Jésus	...
M 2	Léger	40
J 3	Cenisiat	
V 4	Fr. d'Assise	
S 5	Fleur	
D 6	Bruno	
L 7	Serge	
M 8	Pélagie	
M 9	Denis	41
J 10	Ghislain	
V 11	Firmin	
S 12	Wilfried	
D 13	Géraud	
L 14	Juste	
M 15	Thérèse d'Avila	
M 16	Edwige	42
J 17	Baudoin	
V 18	Luc	
S 19	Marché de Turin	
D 20	Adeline	
L 21	Céline	
M 22	Elodie	
M 23	Jean de Cap.	43
J 24	Florentin	
V 25	Crépin	
S 26	Dimitri	
D 27	Emeline	
L 28	Jude	
M 29	Narcisse	
M 30	Bienvenue	44
J 31	Quentin	

## NOVEMBRE

V 1	Toussaint	
S 2	Défunts	
D 3	Hubert	
L 4	Charles	
M 5	Sylvie	45
M 6	Bertille	
J 7	Carine	
V 8	Lyon Gastronomique	
S 9	Théodore	
D 10	Léon	
L 11	Armistice 1918	
M 12	Christian	
M 13	Brice	46
J 14	Sidoine	
V 15	Albert	
S 16	Bains du Lavey	
D 17	Les Bodin's	
L 18	Aude	
M 19	Tanguy	
M 20	Edmond	47
J 21	Prés. de Marie	
V 22	Cécile	
S 23	Beaujolais nouveau	
D 24	Flora	
L 25	Catherine	
M 26	Delphine	
M 27	Sévrin	48
J 28	Jacq. de la M.	
V 29	Saturin	
S 30	Torino Outlet Village	

## DÉCEMBRE

D 1	Florence	
L 2	Viviane	
M 3	François-Xav.	
M 4	Barbara	49
J 5	Gérald	
V 6	Nicolas	
S 7	Ambroise	
D 8	Fêtes des lumières Lyon	
L 9	Léocadie	
M 10	Romarc	
M 11	Daniel	50
J 12	Jeanne F.C.	
V 13	Lucie	
S 14	Marché de Turin	
D 15	Ninon	
L 16	Alice	
M 17	Gaël	
M 18	Gatien	51
J 19	Urbain	
V 20	Théophile	
S 21	HIVER	
D 22	Françoise Xavière	
L 23	Armand	
M 24	Adèle	
M 25	Noël	52
J 26	Etiennne	
V 27	Jean	
S 28	Innocents	
D 29	David	
L 30	Roger	





VOYAGES

*Gal*

45 Impasse des Contamines  
74930 Pers-Jussy

Voyages individuels : 04 80 00 15 62

Voyages groupes : 04 80 00 15 69 et 04 80 00 15 63

[voyagesgal@voyagesgal.com](mailto:voyagesgal@voyagesgal.com)

[www.voyages-gal.com](http://www.voyages-gal.com)